

SeptAfrique

Le magazine de notre économie

EDITION 003 • 18 au 24 MAI 2020 • PRIX 2000 FCFA

Hebdo

SECTEUR PRIVE
NATIONAL, FORCE
FONDS COVID-19,
MESURES
PRESIDENTIELLES,
ELECTIONS DE
REPRESENTATIVITE,
UEMOA

SERIGNE MBOUP

L'Entretien-Vérité

- ★ Pourquoi le secteur privé national n'est pas respecté
- ★ Ce que Cape-Sénégal attend de l'Etat
- ★ On est dans la chambre pour représenter les entreprises et pas pour faire marcher ses propres affaires
- ★ La contribution réelle du secteur privé dans le Fonds Force Covid-19 dépasse les 100 milliards
- ★ La pandémie peut nous permettre d'avoir jusqu'à 10 à 12% de croissance

SeptAfrique

GROUPE



Agence
de com'



Conseil



Stratégie
globale

Nous sommes au cœur des parcours et expériences, des talents et initiatives. Nous vous accompagnons dans une logique de construction car **SeptAfrique** est une marque qui s'exprime avec une forte Personnalité.

NOS EXPERTISES

- Stratégie Marketing
- Audiovisuel
- Social Media
- Contenu de Marque Corporate
- Formation
- Finance
- Assurance
- Immobilier



Provoquer • Eveiller • Emouvoir

**Créer une marque.
C'est pour lui donner une vie.**

www.septafrique.com





Editorial

Par Mouhamed FALL AL Amine

Apprendre à vivre avec le Covid-19

« Dans cette nouvelle phase qui va durer, non pas quelques semaines, mais au moins trois à quatre mois, nous devons désormais apprendre à vivre en présence du virus, en adaptant nos comportements individuels et collectifs à l'évolution de la pandémie ». C'est l'une des phrases qui aura marqué le discours de la Nation du président Macky Sall, tenu le lundi 11 mai dernier. Et en livrant cette conviction, le chef de l'Etat s'est résolu à partager avec son peuple une partie de ses informations relatives à l'évolution de la pandémie du coronavirus. Ainsi, « le Sénégalais le plus informé » de notre chère Nation, pour reprendre le mot du Ministre de la Santé et de l'Action sociale, Abdoulaye Diouf Sarr, a voulu mettre ses compatriotes devant leurs responsabilités en leur tenant un discours de vérité.

Certes, le moment choisi pour assouplir les mesures liées à l'état d'urgence, proclamé le 23 mars dernier et prorogé de 30 jours, à la date du 04 avril, donne à réfléchir au regard de la nouvelle donne imposée par le Coronavirus. Mais, le Président Sall sait mieux que n'importe qui, que le peuple sénégalais a besoin de bouger, de s'activer et d'échanger pour assurer sa survie afin de mieux faire face à la pandémie. Et en ce sens, le mérite du chef de l'Etat aura été d'accepter de réajuster ses plans de lutte anti-Covid-19 pour permettre à son pays d'amorcer la pente de la relance de la vie sociale, avec en toile de fond cette claire volonté d'amoindrir le désastre économique déjà entraîné par le Covid.

Aujourd'hui, à travers sa décision de rouvrir les lieux de culte, le président Sall a douché les ardeurs de tous ces fanatiques religieux, qui s'étaient érigés en défenseur de l'Islam, en annonçant avec force leur volonté d'organiser à nouveau des prières collectives dans les mosquées, quitte à se frotter aux forces de l'ordre. Cette sage décision du chef de l'Etat, qui a de tout le temps prouvé qu'il avait les valeurs islamiques chevillées au corps, n'en traduit pas moins une option réelle de jouer la carte de l'apaisement social. Et certains de nos

compatriotes, avec notamment l'Imam de la grande mosquée de Dakar, le guide de la mosquée omarienne, les héritiers de Seydi El Hadji Malick Sy, le Khalife Général des Tidianes, pour ne citer que ceux-là, ont su décrypter le message du président de la République en choisissant de maintenir fermées les mosquées de leurs localités. Pour sa part, l'Eglise s'était, dès les heures qui avaient suivi le discours du chef de l'Etat, démarquée d'un tel choix, soulignant que la menace de la pandémie était encore réelle.

Aujourd'hui, plus qu'hier les Sénégalais devront se conformer aux mesures barrières édictées par les autorités sanitaires. Parce qu'il y va de leur bien-être, de leur quiétude et de leur vie, tout simplement.

Dans ce numéro de votre canard de référence, Septafrique Hebdo, le Dg de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) partage la stratégie déroulée par ses services pour faire face au coronavirus, parce que, avoue Lansana Gagny Sakho, « personne ne sait si le virus survit dans les eaux usées ou pas ».

Septafrique Hebdo s'est aussi intéressé au secteur des assurances, frappé de plein fouet par le Covid-19, pour relayer le cri du cœur de ces spécialistes des opérations de sauvetage de désastre, aujourd'hui totalement sinistrés. Mais un lueur d'espoir semble sortir de cette grisaille, si l'on se fie à l'un des opérateurs économiques les plus en vue, ces derniers temps, Serigne Mboup. Et pour cause, le patron du Groupe CCBM, obnubilé par l'unité et la lutte pour une meilleure reconnaissance du secteur privé national, affiche un optimisme qui fera jaser : Le Sénégal peut sortir du Covid-19 en enregistrant une croissance de 10 à 12%. En voilà qui ouvre de belles perspectives et donne des raisons supplémentaires aux Sénégalais qu'ils devront apprendre à vivre avec l'hôte indésirable : Coronavirus.

Bonne lecture à tous !

SeptAfrique
Hebdo

Édité par
Septafrique Médias

PDG Groupe Septafrique

M. Fall Al Amine

Rédacteur en chef

Mbagnick Ngom

Email Rédaction

septafrique.com@septafrique.com

Rédaction

Mouhamed Ndjim

Aissatou Mbosse Seck

Coumba Ndir

Souleymane Sy

Baye Ndongo Fall

Habib Mimran

SOMMAIRE

Septafrique
Hebdo N°03 Du 18 au
24 Mai 2020

P. 6-12- SERIGNE MBOUP PDG CCBM

«La pandémie peut nous permettre d'avoir jusqu'à 10 à 12% de croissance»

P.14- DISCOURS A LA NATION DU 11 MAI

Les nouvelles mesures de Macky cassent le consensus

P.15- REOUVERTURE DES MOSQUEES

Imams & prédicateurs fixent les règles

P.16- COVID-19

Les malades et leurs proches stigmatisés

P. 17- COVID-19 & ELEVAGE

Deux milliards mobilisés pour l'aliment bétail

P. 21- ENTREPRENARIAT

Moustapha THIAM EXIGENCES IT
«Le modèle du système salarial est obsolète»

P. 26- LANSANA GAGNY SAKHO (DG DE L'ONAS)

«90% des problèmes d'assainissement sont dus aux comportements des populations»

P. 29 - ASTUCES BIEN-ÊTRE

Mieux manger pour réduire le déclin cognitif

P. 30- DOSSIER ASSURANCES MAMADOU DEME (DA)

«Positionner nos acteurs de l'assurance au cœur de la couverture des grands projets publics et privés en Afrique»

P. 34-DR MACTAR FAYE (DEAAS)

Ce que la pandémie du Covid-19 coûtera au secteur de l'assurance

P. 37- COURTAGE D'ASSURANCE

Ce que l'on sait des prérogatives du courtier

P. 38- ASSUREURS-CONSEILS

La domiciliation locale optimale, la voie de salut

P. 39- ASSURANCE RISQUE

L'informel à la merci de l'imprévu



P. 40- OUMAR SARR, PCA SENRÉ

«La réassurance est devenue un passage obligé pour une bonne répartition des primes mais aussi des risques»

P. 42- EFFETS DU COVID-19

Le chiffre d'affaire des assureurs en chute libre

P. 44- OFFRE DE SERVICES INNOVANTS

Invest in Africa à la rescousse des PME africaines

P. 46- CONTRIBUTIONS

Par Jaques Attali

P.47- CHRONIQUE MIMRAN

Film, Snapchat de cimetières, journalisme croque-mort

P.48-49 CONTRIBUTIONS

(Moussa Mara & Abdoul Mbaye)

P. 50- DICO DE L'ÉCONOMIE

HAVAL H2

Séductrice, elle est conçue pour vous enchanter.

à partir de

10 990 000

FCFA

TTC



Image non contractuelle

Serigne MBOUP (PDG CCBM)

La pandémie peut nous permettre d'avoir jusqu'à 10 à 12% de croissance

Au moment où la plupart des observateurs prédisent des lendemains sombres voire catastrophiques sur le plan économique du fait des effets néfastes que va entraîner la pandémie du Covid-19, le Président Directeur Général du Groupe CCBM entrevoit un taux de 10 à 12% croissance pour le Sénégal. Serigne Mboup affiche son «optimiste» et lance : «Je ne dis pas que je ne suis pas d'accord. Mais, je ne suis pas d'avis avec ceux qui montrent au président qu'on va chuter, en termes de croissance». Dans l'entretien, qui suit, Serigne Mboup décortique l'actualité socio-économique et porte un regard particulier sur le secteur privé africain.



Septafrique : Quel est l'objectif poursuivi à travers la création de CAPE Sénégal ?

Serigne MBOUP : L'objectif premier, est de répondre à une demande des entreprises. Et c'est aussi conforme au dispositif des règles qui organisent les chambres de commerce pour qu'elles puissent être un cadre fédérateur pour rationaliser les actions des entreprises et du patronat.

Et, comme vous le constatez aujourd'hui, le patronat même s'il existe, il reste très dispersé. Donc, les chambres se veulent d'être un cadre fédérateur, qui représente les intérêts des opérateurs économiques. Cela doit être accompagné par les chambres de métiers et les organisations patronales les plus représentatives.

Il n'y a pas que la Chambre de commerce qui intervient dans ce cadre, pouvez-vous nous citer les autres entités et leur rôle ?

Les chambres consulaires représentent l'ensemble des 28 chambres. Mais, comme vous le constatez, la plupart des dirigeants des organisations professionnelles sont des membres élus dans les Chambres ; c'est juste une question de précision. Je ne pense pas qu'il y ait une grande différence. Le patronat est à l'intérieur de la Chambre ; c'est comme ça que notre structure économique est organisée. L'objectif, c'est de le rendre plus opérationnel. Parce qu'avant, les Chambres ne s'occupaient pas réellement des organisations professionnelles ; elles ne s'occupaient pas du développement et des intérêts des opérateurs économiques. Mais, aujourd'hui, la Chambre est prête à offrir des dispositifs et solutions. Et par rapport à cela, je pense qu'il n'y aura pas de problème à avoir la participation et le soutien de l'ensemble des organisations professionnelles et des entreprises, comme cela se passe un peu partout dans le monde.

Dans un document que vous avez partagé le lundi 11 Mai, vous soulignez que «cette pandémie à l'avantage de mettre au grand jour l'absence de représentativité du secteur privé dans les instances de pilotage de l'appui à ce secteur et la difficulté pour l'État de trouver un interlocuteur légitime». Peut-on dire qu'il y a un malaise qui se vit dans vos rangs ?

C'est l'Etat qui le dit. Parce que, comme vous le constatez, à chaque fois que le Président de la République ou les autori-

tés en général, consultent une partie du patronat, le secteur privé de base ne se sent pas impliqué. Donc, on s'est dit que maintenant si on réussit à créer un cadre de concertation au sein duquel la personne qui dirige n'est pas importante... Le principe, c'est que la personne soit bien entourée par des professionnelles, des opérateurs économiques représentatifs, de tel sorte que les négociations ne servent plus des intérêts personnels ; mais elles iront en direction de l'intérêt général et pour l'ensemble du secteur privé. C'est cette portion-là qui manque de représentativité. Parce que les personnes qui sont inscrites dans les Chambres de commerce et les listes électorales, on ne peut pas être plus représentatif que ces dernières. En termes de réglementation, elles sont reconnues comme des institutions pour représenter le secteur privé. Et c'est différent de ma personne. Je suis le président, certes. Mais, quand on parle des Chambres, on parle de l'institution dont tout le monde est membre.

Parfois, les gens disent qu'ils ne font pas partie de la Chambre. Mais je dis qu'ils en font partie dès lors qu'ils ont un registre de commerce ; celui-ci vous donne un droit de vote, si vous avez rempli vos obligations vis-à-vis des services fiscaux.

De l'autre côté, il y a le Comité de Gestion pour l'appui des entreprises. L'union en est aussi membre ; et il n'y a que l'union qui représente les acteurs du secteur privé ; et elle essaye au maximum d'exprimer la volonté des entreprises.

Après avoir porté sur les fonts baptismaux CAPE Sénégal, vous aviez annoncé une campagne de communication imminente pour dénoncer certaines pratiques... A quelles pratiques peu orthodoxes, faites-vous allusion ?

Non moi, je ne suis pas dans la dénonciation ; c'est un mot un peu lourd. Disons qu'on a juste attiré l'attention sur des pratiques qu'il faut bannir. On ne peut pas, au nom du secteur privé, réclamer la transparence alors qu'on n'est pas transparent dans nos organisations. Ou bien encore, au lieu de représenter le secteur privé dans des négociations, vous y allez pour négocier vos propres affaires. Donc, on doit bannir toutes ces pratiques. Comme par exemple, par rapport à la limitation des mandats, on ne peut pas dire au président qu'il faut limiter les mandats ou encore dire que cela fait longtemps que le ministre est là, au moment où nous, aussi, sommes là depuis belle lurette et nous ne pensons pas à céder notre fauteuil. C'est important de savoir qu'on est dans la Chambre, qu'on est dans une organisation pour représenter les entreprises et non pas pour faire marcher nos propres affaires.

Au Sénégal, on compte trop d'organisations patronales, trop d'organisations représentant le secteur privé... comment peut-on fédérer tous ces acteurs pour qu'ils parlent d'une seule et même voix, comme en Côte d'Ivoire ?

En Côte d'Ivoire, il y a le Patronat et la Chambre. Et c'est vrai que les dualités existent partout ; même en France, c'est le cas. Mais, le plus important est que chacun joue pleinement son rôle. Je pense que les Chambres étaient laissées en rade ; ou en tout cas, elles n'assuraient pas beaucoup de missions ou ne remplissaient pas toutes leurs prorogatives. C'est pourquoi, le patronat les a remplacées. Mais, aujourd'hui, puisque les Chambres essaient de reprendre leurs prorogatives, essaient de travailler, je pense que c'est de l'intérêt du patronat, des organisations et de l'Etat d'accompagner cette dynamique ; parce qu'eux-mêmes sont censés diriger les Chambres dans le futur. N'importe quel chef d'organisation représentative peut gagner les élections de représentativité du secteur privé en faisant inscrire ses membres. Tel est notre baromètre.

Donc, c'est seulement la personne qui gagne les élections qui peut dire que je représente le secteur privé. Aujourd'hui, si vous refusez de participer aux élections, vous refusez d'inscrire vos membres, vous n'essayez pas de les impliquer, et que demain vous ne vous retrouvez pas dans la liste des représentants du secteur privé, vous ne devez pas vous plaindre. Le coup sera déjà parti.

Donc, en Afrique le débat ne se pose pas partout ; ça se pose un peu en Côte d'Ivoire. Mais dans ce pays, la Chambre et le Patronat jouent leur rôle et travaillent ensemble. En Côte d'Ivoire, l'actuel ministre du Commerce était le Président de la Chambre de commerce. La définition est très claire. Si vous partez à l'UEMOA, en dehors du dialogue sur le travail, l'essentiel des discussions tourne autour des Chambres de commerce. Présentement, le Sénégal dirige la délégation sous régionale qui est habilitée à parler au nom des opérateurs économiques au niveau de l'UEMOA. Cette délégation regroupe des organisations professionnelles, des organisations de banques, entre autres.

«On ne peut pas, au nom du secteur privé, réclamer la transparence alors qu'on n'est pas transparent dans nos organisations. Ou bien encore, au lieu de représenter le secteur privé dans des négociations, vous y allez pour négocier vos propres affaires.»

La Chambre de commerce fait partie de l'une des plus vieilles institutions du monde. Dans les pays occidentaux et autres pays développés, l'Etat confie de grands projets structurels aux Chambres de commerce ; ce qui n'est pas le cas en Afrique. Qu'est ce qui explique cela ?

Du temps du colon, le bâtiment de la Chambre de commerce à Dakar avait un pouvoir aussi puissant que celui de l'Etat. La Chambre a construit le port de Dakar et celui de Ziguinchor.

Après notre accession à l'indépendance, pendant qu'on courrait derrière les postes, les Français, eux, avaient une mainmise sur la Chambre de commerce afin de conserver le pouvoir économique. En 1970, ils sont partis. Et nous, nous n'avons pas su garder le cap et maintenir la même dynamique.

Mais, actuellement, nous sommes dans une phase de redynamisation ; et c'est ce que la dernière étude de l'ANSI démontre. Aujourd'hui, les chambres consulaires arrivent en tête au niveau de toutes les structures d'appui. On dit qu'on



ne progresse pas ; mais je dis que c'est tout à fait le contraire. Peut-être que nous ne communiquons pas trop. Mais les Chambres restent leaders en matière d'appui, de représentativité et de présence au niveau de l'espace économique sur l'ensemble du territoire.

Avec la mise en place de Cape Sénégal, quels appuis attendez-vous de la part de l'Etat et des autres organisations patronales pour réhabiliter la Chambre de commerce ?

L'appui que j'attends, je l'ai déjà dit, c'est celui des organisations. J'attends d'elles leur engagement à bien mettre en valeur leur organisation ; mais elles doivent surtout bien mettre en évidence l'organe suprême qui est la Chambre de commerce. (...) Donc, le fait de faire partie de n'importe quelle organisation ne vous empêche pas de rehausser votre organisation de base ; que cela soit patronat ou toute autre organisation professionnelle. Mais, en même temps, il faut accepter et utiliser les dispositifs, appuis et la crédibilité que la Chambre peut nous offrir.

Du côté de l'Etat, j'estime que l'autorité étatique a plus intérêt à pousser les opérateurs et le patronat à se regrouper afin qu'ils lui servent d'interlocuteur unique. Et, là, je ne fais que répéter les propos du président de la République qui disait que normalement les Chambres de commerce doivent être un endroit privilégié des entreprises qu'elles soient petites, grandes ou moyennes.

Les lois et la réglementation aussi ont bien défini les termes. Maintenant, c'est à nous de l'incarner. Comme on dit, la responsabilité, on ne la donne pas, on la prend. Et en qui me concerne, je suis décidé à prendre toutes mes responsabilités, en collaboration avec les autres présidents. Mais, on n'empêchera pas aux autres de dire que nous sommes les représentants d'une autre organisation. Mais de grâce, la représentation du secteur privé doit être laissée aux acteurs qui ont été élus.

Ces pratiques ne favorisent-elles pas la faiblesse du secteur privé ?

Quand des gens minimisent le secteur privé aujourd'hui, c'est à cause de la faiblesse de sa représentativité. Quelle que soit

la personne élue, si vous n'avez pas de personnes derrière vous, et que vous n'êtes bien représenté, vous ne vous ferez pas respecter. Mais quelle que soit notre force et notre capacité, si les représentants sont toujours les mêmes, et qu'il n'y a pas de changement ou du sang neuf, la conséquence est que, même l'Etat ne va pas nous respecter. Cela pourrait même créer des conflits de générations, dus aux nouvelles visions des jeunes. Donc, le plus important est que le Sénégal se réveille en ce sens, et qu'on fasse ce que les autres pays ont fait. L'exemple de la Gambie est patent. Depuis que je suis Président de Chambre de commerce, il y a deux collègues Présidents qui sont passés... Aujourd'hui, je souhaite qu'on tienne les élections au Sénégal ; et ça c'est le rôle de l'Etat qui doit agir afin que les jeunes prennent la relève.

Justement, où en êtes-vous avec ces élections-là ?

C'est le rôle de l'Etat, plus précisément le ministre du Commerce, qui doit définir le calendrier des élections.

Le ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Amadou Hott a annoncé le secteur privé a participé à hauteur de 20 milliards au Fonds Force Covid-19 en l'espace de moins de 45 jours, cela constitue une force...

Je dis que si on évalue réellement la contribution du secteur privé, cela peut dépasser les 100 milliards. Comment ? Tous les acteurs que vous voyez dans le secteur informel ont participé dans leur village par les transferts d'argent et autres. Si tout cela était comptabilisé, on ne parlerait pas d'un secteur privé qui n'est pas fort. Mais bon, comme on dit, ce sont les participations formelles ; et c'est ce qui tape à l'œil. Moi, je n'ai donné que 20 millions dans le Fonds Force Covid-19. Mais, aujourd'hui, par rapport à tout ce que j'ai fait, ma contribution dépasse les 100 millions.

Le président Sall a fait une sortie pour annoncer une série de décisions et d'ordonnances. Que vous inspire son discours ?

Vous savez, le Président a la responsabilité de gérer les Sénégalais. Aujourd'hui, s'il sent que dans le secteur privé, les emplois sont menacés, c'est normal qu'il prenne une ordonnance pour imposer aux entreprises de ne pas licencier. De son côté, l'Etat paye les agents de l'administration à 100%. Je suis entièrement d'accord avec le président, et je pense qu'il a proposé un bon dispositif.

Le CCBM aussi a organisé une réunion avec l'ensemble du personnel, et on a pris l'engagement de payer à 100%, à l'image de ce que fait l'Etat jusqu'au mois de juin. Ainsi, avec cette mesure, le personnel est motivé ; et c'est vrai qu'on ne travaille pas comme en temps normal. On est vraiment impac-

té par la crise, mais on essaye de gérer, parce que quand l'entreprise a besoin du personnel, il répond présent. Aujourd'hui, c'est le personnel qui a besoin de l'entreprise, et nous devons répondre présent.

Concernant les banques, cela aurait été mieux si l'Etat trouvait d'autres mécanismes. Le choix de faire des crédits aux entreprises, qui seront remboursés, et destinés uniquement à payer des salaires, n'est pas le meilleur ; même si l'Etat s'engage à garantir 20% à 50% pour que la banque accepte les dossiers de prêt, j'estime que cela ne fera pas l'affaire.

Si jamais la banque rejette les dossiers, l'entreprise peut se dire être incapable de payer ses salaires, et parallèlement ne pas pouvoir licencier. Donc, l'Etat doit prévoir des mécanismes qui vont régler toutes ces failles.

Si vous passez par la banque et que l'Etat vous garantis 20%, cela veut dire que la banque va vous demander de garantir les 80% restant ; et les banques ne demandent que des garanties hypothécaires.

(...) Aujourd'hui, je ne vois pas le motif pour lequel une entreprise devrait contracter ce crédit ; et je ne vois non plus pourquoi la banque devrait accepter de prêter cet argent.

Les mécanismes par rapport à la politique de la Caisse de Sécurité Sociale et de l'IPRES doivent aussi être mis en place.

Il y a aussi le rôle du secteur privé. C'est le secteur qui est majoritaire dans le Conseil d'administration, et j'attends ces propositions de la part de nos amis opérateurs du Patronat.

Quelles sont les propositions de la Chambre à l'Etat pour une bonne gestion de la crise ?

Face à cette crise, si on peut sauver la masse salariale, il faudrait le faire ; et on peut trouver des moyens avec la Caisse de Sécurité Sociale (CSS). Il faut prouver aux entreprises qui n'ont pas régularisé leurs employés prestataires que la Caisse de Sécurité Sociale est importante, en ce sens qu'il sécurise leurs employés et accompagne les entreprises en temps de crise. Je pense qu'on ne doit pas rater cette occasion. Si on ne la rate pas, les entreprises comprendront l'importance de la Caisse de Sécurité Sociale. C'est important que les Sénégalais le sachent. C'est rare de voir des personnes qui prévoient leurs retraites dans le secteur privé. Ils se disent souvent qu'il n'y a que l'administration qui est assez organisée pour le faire.

La deuxième chose, c'est par rapport aux fonds qui ont été déployés. C'est bien que la première vague soit consacrée aux vivres, mais la deuxième vague doit rentrer dans le cadre de l'investissement massif dans les régions, comme le fait la Direction de l'Entreprenariat Rapide (DER). Il ne faut pas des-

«Je dis que si on évalue réellement la contribution du secteur privé, cela peut dépasser les 100 milliards. Comment ? Tous les acteurs que vous voyez dans le secteur informel ont participé dans leur village par les transferts d'argent et autres. Si tout cela était comptabilisé, on ne parlerait pas d'un secteur privé qui n'est pas fort.»

CHARGEUR

FOTON LOVOL FL 956F

Toujours présent à l'épreuve de vos chantiers.

à partir de

48 000 000

FCFA

TTC



Image non contractuelle

tinier ces investissements à Dakar mais aux régions, au profit de petits projets d'un à deux millions, là où il faut.

Il ne faut pas privilégier une production pour exporter. Produisons pour consommer ; protégeons les industries ; protégeons les petits producteurs locaux, les petits transformateurs de jus ; et poussons les grandes entreprises qui importaient à aller vers l'industrie pour pouvoir elles-mêmes produire.

Sur le plan économique, quel enseignement tirez-vous de cette crise ?

La pandémie peut nous permettre d'avoir jusqu'à 10 à 12% de croissance. Je reste très optimiste.

Je ne dis pas que je ne suis pas d'accord. Mais, je ne suis pas d'avis avec ceux qui montrent au président qu'on va chuter, en termes de croissance. Si, aujourd'hui, on change d'orientation et qu'on apprend à compter sur nous et nos croyances religieuses, nos compétences médicales, économiques et politiques, on peut s'en sortir la tête haute.

Vous avez suivi le discours du président... Que répondez-vous à ses détracteurs qui disent qu'il a fait un choix économique au détriment du choix sanitaire ?

Toutes ces personnes qui disent cela, ont un salaire ou des revenus garantis. Mais la personne qui n'a pas de revenus qui ne compte que sur elle-même pour gagner sa vie ne dira pas cela. Mais le plus important, c'est de ne pas s'engager sur un chemin suicidaire.

Maintenant, chacun doit prendre ses responsabilités ; qu'on soit responsable de notre santé. Et sur ce point, tout le monde sait ce qu'il doit faire. Même les marabouts qui réclament l'ouverture des mosquées connaissent bien leur responsabilité face à cette crise. La propreté fait partie des bases de l'Islam comme l'a dit le Prophète (Psl).

Dans les marchés aussi, les commerçants sont conscients de ce qui les attend. Donc, il faut engager la responsabilité individuelle et collective de toutes les parties prises.

Que peut-on savoir de vos échanges avec vos collègues présidents des Chambres de commerce de l'Uemoa, tenus le 28 avril dernier, via une visioconférence ?

Ce que je dis dans mon pays est aussi valable pour eux. Parce que l'Uemoa ne fait pas de commerce inter-régional. Mais le plus important, c'est que l'Uemoa soit beaucoup plus économique que politique.

Certes on l'a appelé Union économique et monétaire de



«Face à cette crise, si on peut sauver la masse salariale, il faudrait le faire ; et on peut trouver des moyens avec la Caisse de Sécurité Sociale (CSS). Il faut prouver aux entreprises qui n'ont pas régularisé leurs employés prestataires que la Caisse de Sécurité Sociale est importante, en ce sens qu'il sécurise leurs employés et accompagne les entreprises en temps de crise.»

l'Ouest africaine. Mais, au regard des débats qui s'y déroulent, ça ressemble beaucoup organisation politique. Aujourd'hui, ils sont tous d'accord que c'est le bon moment pour que le commerce interrégional se développe ; et pour cela, il faut d'abord que le commerce interne se développe au niveau de chaque pays. Il y a des mangues qui pourrissent à Ziguinchor, peut-être qu'on gagnerait plus à faire acheminer ces mangues à Dakar ou à Saint-Louis.

Donc, les ministres du Commerce doivent s'investir pour qu'on ait une autosuffisance en production. L'autosuffisance n'est pas qu'alimentaire. La production en tissus, c'est 350 milliards par an ; soit trois fois la consommation du riz. C'est dire que nous devons opter pour une autosuffisance dans tous les domaines.



FOTON

Convivialité et confort pour vos déplacements interurbains.

à partir de

18 590 000

FCFA

TTC



Image non contractuelle

DISPONIBLE

15 Places

30 Places

35 Places

45 Places

60 Places



ement
des

DISCOURS A LA NATION DU 11 MAI

Les nouvelles mesures de Macky cassent le consensus

Retour en classe, réouverture des marchés communautaires et des lieux de culte... Le chef de l'Etat a décliné le 11 mai dernier la nouvelle feuille de route des prochains mois à partir de laquelle les Sénégalais devront se conformer pour «Apprendre à vivre avec le virus».

Après 50 jours d'instauration de l'état d'urgence, assorti d'un couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, le président Sall a pris de nouvelles mesures pour alléger les restrictions adoptées contre le Covid-19. Ainsi, le couvre-feu est assoupli, passant de 21H00 à 5H00, les marchés et autres commerces ne devront plus fermer qu'une seule journée pour le nettoyage. Les restrictions imposées aux transports publics sont également allégées. Un réaménagement des horaires de bureau, fixés de 9 heures à 16 heures.

L'école reprendra le 2 juin, mais seulement pour les 551 mille élèves des classes d'examen (CM2, 3e, terminale) sur un total de 3,5 millions. Cette mesure est accompagnée d'une réouverture des lieux de culte. La décision du chef de l'Etat a pris effet le mardi 12 mai.

En décidant de rouvrir les lieux de culte, les marchés, les écoles au moment même où la courbe de la contamination au Covid-19 connaît une ascension fulgurante, le président de la République demande aussi au peuple sénégalais d'apprendre à vivre avec le virus : «Dans cette nouvelle phase qui va durer, non pas quelques semaines, mais au moins trois à quatre mois, nous devons désormais apprendre à vivre en présence du virus, en adaptant nos comportements individuels et collectifs à l'évolution de la pandémie».

Ces mesures prises par le président de la République ont suscité

un grand débat. Secrétaire général du Syndicat des enseignants libres du Sénégal (Sels), Souleymane Diawara est d'accord sur le principe mais il demande la mise en place d'un ensemble de mécanismes qui permettront d'adapter ces mesures : «Sur le principe, le Sels n'a jamais été contre une reprise des enseignements pour sauver l'année scolaire, afin de ne pas revivre une année blanche. Mais, notre position a été très claire. Parce que s'il faut le faire, il faut que cela se fasse en tenant compte de l'évolution de la pandémie pour qu'on soit à même de sécuriser les enseignants, les élèves et de sécuriser l'environnement scolaire».

Il a agi en Chef, dixit Oumar Sarr

Sur le plan politique, Oumar Sarr, le président du parti de renouveau approuve la décision du président de la République : «En un moment donné, il faut être dans la peau du Chef et réagir en Chef ; c'est ce que le président Sall a fait. Il a réajusté certaines instructions en les assouplissant. Je pense au couvre-feu, au rapatriement des corps des Sénégalais décédés à l'étranger. Tout cela est la marque d'un Chef qui réajuste en fonction de ce qu'il voit et de ce qu'il entend».

Valdiodio Ndiaye de la société civile prend le contrepied de Sarr et pense que l'Etat a cédé à la pression. «Le président a cédé à des pressions croisées de groupes religieux et également de groupes d'intérêt économique. Et c'est dommage, car cela arrive au moment où il y a une augmentation effrayante du nombre de victimes du Covid-19», regrette-t-il.

De son côté, Bachir Diawara, membre du secrétariat national du Pds a un avis plus ou moins nuancé. Il salue les décisions prises certes, mais pense qu'il y a des rectificatifs à faire : «Il faut un culte de responsabilité collective et individuelle ; cela appelle à la vigilance de chaque Sénégalais pour combattre le virus. Maintenant, l'Etat doit faire son introspection surtout par

rapport à ces mesures prises pour voir qu'est-ce qui n'a pas marché et rapidement corriger les failles pour que le plan de riposte soit beaucoup plus efficace».

Sonko parle d'une «décision de panique et de précipitation»

Ousmane Sonko, président de Pastef a fait une déclaration, mercredi 13 mai, sur la gestion de la pandémie du coronavirus par le pouvoir. Sa prise de parole, visiblement très attendue, est intervenue quarante-huit heures après celle du chef de l'Etat. Pour Sonko, la décision de Macky ne tardera pas à déplaire au personnel médical qui remue ciel et terre pour endiguer la pandémie. «C'est une décision de panique et de précipitation. Et j'en suis sûr que le Pr Seydi n'a pas été consulté car, cela ne fait pas deux jours, le corps médical demandait aux Sénégalais de respecter les mesures barrières. En prenant cette décision, on a sapé le travail des autorités médicales», regrette-t-il.

Sur le plan économique, les opinions restent divergentes. Le Dr Seydina Omar Sèye pense que les mesures que l'Etat a prises ne sont que des demies mesures. Pour lui, puisqu'on doit vivre avec le virus, l'Etat devrait «aller plus loin pour permettre une reprise partielle des activités». «Pour moi, il fallait réduire l'heure du couvre-feu et la faire débiter à 23 h pour favoriser des activités économiques de nuit, comme le commerce de la restauration», estime Dr Sèye.

Docteur Alioune Ndiaye affirme, quant à lui, que le président a été à l'écoute du peuple et a bien mesuré les risques économiques. «Vous ne pouvez pas dans un pays, où 97% de la population évolue dans le secteur informel, imposer de fortes restrictions qui peuvent provoquer un double choc de l'offre et

de la demande ; et ces dits chocs risquent de plomber très durablement la compétitivité de l'économie sénégalaise et même sa productivité dans le volet de l'agriculture».

Mosquées et Eglises resteront fermées

Du côté des religieux, la réouverture des mosquées a fait l'objet de plusieurs polémiques. Secrétaire général de l'association des Oulémas du Sénégal, Imam Oumar Diène fait savoir qu'ils n'ont pas été informés de la réouverture des mosquées : «Le mouvement regroupe presque 24 mille mosquées. Mais, personne n'a été mis au courant».

Mais Quelques heures après l'assouplissement des mesures restrictives, plusieurs foyers religieux musulmans et le Clergé catholique ont décidé de maintenir la fermeture des mosquées et églises dans ce contexte de propagation du coronavirus. «Il est de notre responsabilité de veiller à la sécurité sanitaire des fidèles. Et nous n'avons pas les moyens de faire respecter les gestes barrières pour éviter une éventuelle contamination dans la grande mosquée de Dakar», admet l'Imam Samba.

Dans la même dynamique, le khalife Thierno Madani Mountaga Tall avait annoncé mercredi aux fidèles que la mosquée omarienne restera fermée, car le risque de contagion du Covid-19 existe toujours.

Tivaouane est dans la même logique que l'Eglise, la mosquée omarienne, la Zawiya Seydi El Hadj Malick Sy. Le Khalife général des Tidiane, Serigne Babacar Sy Mansour, maintient la fermeture des mosquées et des écoles coraniques conformément aux enseignements prophétiques et dans la lignée de la pensée de Seydiil Hadj Malick Sy (Rta).

Par Souleymane SY

REOUVERTURE DES MOSQUEES

Imams & prédicateurs fixent les règles

La Ligue des Imams et prédicateurs du Sénégal exhorte au respect des mesures préventives, suite à la sortie du président de la République et à sa décision d'assouplir certaines mesures liées au Covid-19, comme les rassemblements dans les mosquées. Ainsi, dans un communiqué transmis, la Ligue appelle à «la désinfection systématique et régulière de l'ensemble des mosquées sur tout le territoire national» ; de même que «le renforcement de la vigilance quant à l'obligation du port du masque pour tous».

La Ligue suggère aussi «l'aération au maximum possible des mosquées autant pour celles qui disposent d'ouvertures adéquates que pour celles qui n'en ont pas, et qui ont besoin d'aménagements».

La Ligue des Imams appelle tous les acteurs sociaux à participer à la sensibilisation sur la pandémie du Covid-19. Elle incite à plus d'efforts participatifs pour la mise en place de dispositifs sanitaires de base dans les mosquées, tels que les termoflashs et les désinfectants pour ainsi freiner l'avancée du virus et la propagation de la maladie à travers les lieux de culte.



Les personnes présentant des symptômes sont aussi priées de s'abstenir «de fréquenter les mosquées et qu'elles fassent appel en toute responsabilité aux services médicaux appropriés».

Par Coumba NDIR

Les malades et leurs proches stigmatisés

Le coronavirus est souvent assimilé à une maladie honteuse. Certaines personnes déclarées positives au Covid-19 et guéries, ont fait l'objet de rejet de la part de leurs familles, amis, voisins et même de leurs collègues. Une stigmatisation dont souffrent les victimes. Certaines personnes refusent même d'aller se faire consulter à l'hôpital en cas de signes annonciateurs de la maladie au risque de faire l'objet de stigmatisation une fois testées positives. C'est peut-être la raison pour laquelle elles préfèrent se cacher pour mourir en silence.

Déjà confrontés à la maladie, des victimes du Covid-19 et leurs proches doivent aussi faire face à la stigmatisation et aux bruits de couloirs. Certains sont obligés de cacher la «situation» autour d'eux pour vivre et garder leur dignité. Anta Camara, plus connue sous le nom d'Antou à la Médina, prépare le déjeuner dans sa cuisine chez elle. Mais derrière son visage amical, il y a la douleur de l'épreuve qu'elle traverse. Elle a été testée positive au coronavirus, il y a quelques semaines. Depuis, sa famille et ses proches sont stigmatisés au sein de leur quartier.

Sa mère et ses sœurs sont vues d'un œil assez étrange. Partis acheter des légumes au marché, Antou a été huée par les enfants du quartier. Ils sont même allés bien loin en la surnommant «Antou Corona». De surcroît, leurs voisins fuient leur domicile et leurs lancent parfois des piques.

«Je me sens tellement mal face aux gens. Depuis que j'ai quitté l'hôpital, les enfants du quartier m'appellent 'Antou Corona', et cela me fait très mal. Ma mère et mes sœurs ne parviennent plus à faire leurs courses au marché à cause des mauvaises attitudes de nos voisins», raconte-t-elle.

Antou n'est pas la seule dans cette situation. Fatoumata Sarr, nièce d'un homme décédé du virus, à Touba, il y a une semaine, affirme aussi que ses amis l'ont rejetée depuis qu'ils ont appris les raisons du décès de son oncle. «La quasi-totalité de mes amis me fuient depuis le décès de mon oncle des suites du coronavirus. Nous partageons le même quartier, mais j'ai constaté que la considération n'est plus la même. Quand ils me regardent, j'ai l'impression d'être dans un nouveau monde», se désole-t-elle.

Sédhiou brûle des pneus...

Les habitants du village de Manconoba, dans la région de Sédhiou, (Sud du Sénégal) ont barré la route et brûlé des pneus devant la préfecture. C'est une façon pour eux de dénoncer la stigmatisation dont ils disent être victimes depuis l'annonce du premier cas de Covid-19 dans leur localité. En effet, ces habitants disent être interdits d'accéder dans les villages environnants, où ils travaillent.



Le maire d'Oudokar, Sankou Sagna, habitant du village, revient sur les faits : «Les populations sont sorties massivement pour barrer la route à l'entrée et à la sortie du village. Et c'est parce que, tout simplement, les villages qui entourent Manconoba refusent systématiquement la traversée de leur village par les populations de Manconoba», a déclaré M. Sagna, habitant du village. Sagna prévient qu'ils ne vont pas accepter cette forme de stigmatisation.

Pire, ajoute-t-il, «même les vendeurs de poissons refusent de nous vendre, prétextant qu'il y a le coronavirus dans notre village».

M. Sagna dit ne pas comprendre ses co-habitants et crache son amertume : «Ce que l'Etat ne nous a pas imposé, comment des voisins peuvent se permettre de nous imposer cette forme de confinement, pire que le coronavirus».

Au Sénégal, la plupart des victimes et familles de victimes sont laissées à elles-mêmes, abandonnées souvent par la société, surtout dans ce contexte de crise sanitaire. En ce sens, un renforcement du dispositif d'assistance psychologique s'impose pour la prise en charge psychologique des malades, et de leurs proches. Ces derniers sont victimes de stigmatisation, et ils traversent des moments très difficiles de leur vie.

Par Baye Ndongo FALL



Faites vos retraits ou rechargez
votre carte prépayée **UBA** dans les
Touch Point et les boutiques **Total**



Service client

33 859 51 00

Profitez de nos services digitaux



Votre banque a toujours
une option pour vous...

Deux Milliards d'aliment bétail- Covid-19



NMA, FKS, Grands Moulins de Dakar, Sedima sont les entreprises qui sont appelées à aller à la rescousse du bétail en cette période de pandémie. Une enveloppe de 2 milliards de francs cfa du Gouvernement Sénégalais est consacrée à la production d'urgence d'aliment. Ces entreprises ont une semaine pour mettre à disposition près de 8.471 tonnes d'aliment de bétail et de volaille, dans le cadre du Plan de résilience économique et sociale du gouvernement face à la pandémie de Covid-19.

Constat dans les usines de production d'aliment

L'urgence était telle que le Ministre de l'élevage s'est déplacé dans les différentes entreprises pour constater de visu le rythme de production de l'aliment de bétail et de volaille destiné aux éleveurs du Sénégal. Nouvelle Minoterie Africaine, NMA le Groupe de Feu Ameth AMAR, première étape. Ici la direction ne badine pas avec les dispositions sanitaires. Avec un quota de plus de 2000 tonnes d'aliments, les activités qui étaient au ralenti reprennent leur cours normal. Déjà, des centaines de camions sont mobilisés pour cette opération de sauvegarde du bétail. Claude Demba Diop Directeur Général-adjoint du Groupe

NMA face au Ministre de l'Elevage et des Ressources Animales de « remercier l'Etat Sénégalais pour cette initiative à l'endroit des éleveurs, car cette situation est extrêmement difficile pour les éleveurs qui sont dans une situation de détresse ».

NMA de prendre des engagements, « nous avons un quota de 2176 tonnes d'aliment de bétail et de 167 tonnes d'aliment de volaille. Cette situation compliquée a ralenti le rythme de production de ces entreprises selon ce responsable de NMA « toutes nos activités ont connu une baisse et cette dotation va permettre de doper la production et permettre à toute cette population de travailleurs de reprendre espoir ». Une bouée de sauvetage qui a poussé les responsables de NMA « à saluer l'initiative

prise par le Chef de l'Etat de doter le secteur de l'élevage de 2 milliards ».

Des engagements sont pris sur place concernant le groupe NMA qui s'est fixé comme délai une semaine pour procéder à la distribution de cette commande de l'Etat à travers tout le Sénégal. Il s'agira pour ce représentant de NMA, « des quotas à distribuer dans les régions les plus reculées du pays, au sud à Oussouye, les zones de Matam, Linguère, à Diourbel, Mbacké, Louga, Podor, Dagana »

Après NMA, direction le groupe SEDIMA, ici c'est le même dispositif sanitaire qui est mis en place à l'entrée. A l'intérieur de l'Usine, des dizaines de camions sont déjà chargés. Dans cette entreprise, la commande du ministère de l'élevage a également dopé la production. Et dans les unités de production, les machines tournent à plein régime. L'objectif est de livrer 1295 tonnes d'aliments de bétail et 500 tonnes d'aliments de volaille.

Au groupe SEDIMA, la livraison a déjà démarré au passage du Ministre dans les locaux. Toutes les dispositions sont prises pour le respect du délai de 15 jours.

Même constat à FKS, ici aussi toutes les dispositions sont prises pour livrer les 2300 tonnes. FKS est une usine de farine, d'aliment de bétail et de volaille. Situé sur la route de Rufisque. Cette société est la dernière usine issue de l'initiative d'une famille Turque qui veut jouer sa participation dans ce domaine déjà occupé par des Sénégalais à la riche expérience avérée dans ce secteur.

Au Grands Moulins de Dakar, tout va vite. Une production importante a permis de mobiliser des dizaines de Camions. Comme pour montrer que les camions sont prêts à acheminer l'aliment de bétail.

Après avoir visité toutes ces usines spécialisées dans la production d'aliment de bétail et de volaille, le constat est unanime, « Cette visite a permis au ministre de l'élevage et des Productions Animales de constater le démarrage des opérations. Au total, 2 milliards de FCFA sont mobilisés pour accompagner toutes les filières du secteur de l'élevage dans ce contexte de Covid19. Cette enveloppe permettra de produire jusqu'à 8471 tonnes d'aliments de bétail et plus de 666 tonnes d'aliments de volailles qui seront distribués par des commissions indépendantes.

Les représentants des Eleveurs satisfaits...

Dans cette visite de terrain, les représentants des Eleveurs ont pu constater eux-mêmes l'exécution de ce programme d'urgence. C'est le cas de Aliou Debourou SOW Président du Conseil Départemental de Ranérou Député à l'Assemblée Nationale et Président de la Convergence des Eleveurs pour l'Emergence. Pour lui, «cette initiative s'ajoute à d'autres qui ont été mises en œuvre et qui entre dans le sillage de l'opération de sauvegarde du bétail. L'élevage étant un secteur par excellence, où les déplacements vers les loumas sont les seules sources de revenus il est malheureusement constaté que le Covid -19 a fini de mettre

un terme à ces activités génératrices de revenus pastoraux. La fermeture de louma est un coup dur au secteur, regrette M. SOW. Au-delà d'une simple subvention de l'Etat, il estime que cette mesure vise à desserrer un peu l'étau afin de permettre aux éleveurs de pouvoir reprendre le chemin des Loumas ou marchés hebdomadaires afin de pouvoir anticiper sur les événements comme la Korité voire la tabaski ou la demande en bétail est très forte.

Cette initiative est selon un autre représentant des Eleveurs, Ismaïla SOW « une occasion de faire en sorte que l'aliment de bétail arrive à la base, c'est à dire chez les éleveurs les plus impactés par le Covid-19 ». En tant que Président du Conseil National de la Maison des Eleveurs du Sénégal, M.SOW de souligner le solide partenariat avec les entreprises choisies pour exécuter ce programme. Il a révélé que « depuis le 15 mai 2009 un partenariat lie les Grands Moulins aux éleveurs avec une réduction de 7% sur les prix. Cette convention nous permet de recevoir jusqu'à 400 tonnes d'aliment par mois des Grands Moulins. C'est sur cette lancée que s'est inscrit également NMA.

L'Etat veille au grain

Le Ministre de l'Elevage et des Productions Animales Samba Ndiobène KA a voulu adopter une démarche participative en impliquant tous les acteurs. C'est dans ce sillage « qu'une collaboration est scellée avec toutes les organisations d'éleveurs du Sénégal pour la mise en place de l'Appui en aliment de Bétail acquis dans le cadre du Covid19 ». Il a par ailleurs précisé que « toutes les entreprises évoluant dans le secteur de l'aliment de Bétail sont impliqués ». En visitant les différentes entreprises NMA, Sédima, FKS, Grands Moulins on a pu se rendre compte que tout l'aliment de bétail sera disponible dans les différents départements. Tous les 45 départements vont recevoir leurs quotas dans moins de deux semaines. Donnant des précisions sur les prix, le Ministre d'annoncer que « l'aliment Bétail Covid -19 sera accessible et abordable, « le sac de 40 Kg sera cédé à 2000 Frs soit une subvention de plus de 76%. L'Etat a pris des garde-fous afin que l'aliment subventionné arrive à leur destinataire. A côté des commissions chargées de distribuer cet aliment, la gendarmerie, la police et la douane seront intégrées afin d'éviter des détournements d'objectif afin que tout le processus se passe de manière participative, transparente et inclusive a rassuré M.KA.

La Répartition de l'enveloppe

Cette enveloppe destinée à l'élevage est répartie comme suit selon le Ministre de tutelle, « 1 milliard 800 millions de francs cfa destiné à l'acquisition d'aliment de bétail et 200 millions pour l'aliment de Volaille ». La clé de répartition est motivée par le fait que « l'aviculture est un secteur pourvoyeur d'emplois pour les jeunes Sénégalais. C'est la première fois que le secteur avicole reçoit un appui de cette envergure. Cet appui conséquent est une première injecté dans le secteur avicole a souligné Samba Ndiobène KA.

Un secteur impacté

L'impact du Covid-19 dans le secteur de l'Élevage est ressenti dans les difficultés rencontrées par les éleveurs à se rendre dans les marchés pour écouler leur bétail. Si les restrictions aux déplacements sont mêlées au manque de vivres et de liquidités, les éleveurs risquent de vivre des périodes sombres. Une situation qui peut facilement mettre à terre le secteur. Par ailleurs, le secteur avicole est impacté ces temps-ci, car sur le marché il y a une mévente de poulets de chair. A ce propos les acteurs sont entrain « de chercher des stratégies en rapport avec le ministre du Commerce pour voir les mesures à adopter notamment dans la congélation et le stockage.

Les assurances pour la tabaski

La pandémie n'a pas empêché de se projeter sur la Tabaski car on espère une accalmie d'ici quelques mois. Pour ce faire, dira le ministre de l'Élevage et des Productions animales, Samba Ndiobène Kâ, « l'Etat en tant que facilitateur est entrain de voir comment anticiper sur l'offre qui sera disponible pour la tabaski. L'existant sera recensé avant de se pencher sur l'importation de moutons ». En rapport avec le Ministre de l'intérieur, des facilitations seront trouvées pour les grands éleveurs afin de leur permettre d'aller s'approvisionner en mouton. Le Ministre a par ailleurs rappelé que « lors de la Tabaski 2019, le Sénégal avait importé environ 237.000 moutons, selon des statistiques de la Direction de l'élevage.



Il a aussi annoncé que son ministère était en train de voir avec le ministère de l'Intérieur, en relation avec celui des Forces armées et tous les services concernés, comment faciliter la mobilité surtout aux grands éleveurs et importateurs", pour favoriser l'approvisionnement du pays en moutons.

Par Habib MIMRAN

Covid-19, au-delà des êtres humains, penser au bétail !

Jusque-là, ce ne sont que les humains qui sont atteints du Coronavirus. La science n'a pas encore démontré le contraire. Depuis le berceau de la pandémie à Wuhan en Chine on a beaucoup épilogué sur l'origine de la maladie. Est-ce l'œuvre du pangolin ce petit mammifère très prisé en Asie pour sa viande et ses écailles, ou d'un autre animal inconnu ? Oubien, serait-il une erreur de manipulation d'un virus sorti par inadvertance ou par négligence des laboratoires Chinoises ? Les accusations « peu fondées ou pas » de Donald TRUMP contre la Chine restent toujours à vérifier. Loin de cette querelle géopolitique des grandes puissances, le continent Africain moins impacté, à des défis à relever. Pas des moindres. Le secteur de l'Élevage certes impacté, n'en est pas moins épargné. L'aide apporté aux populations en matière de vivres est certes salutaire mais ne doit pas occulter l'assistance aux éleveurs pour leur bétail. Au Sénégal cette donne n'a pas échappé aux autorités. A défaut du Pan-

golin, nous avons notre cheptel composé d'ovins, ovins, caprins, porcins, camélidés qui peut nous nourrir même si on risque de mourir de Coronavirus. Qu'à cela ne tienne, nous devons tout faire pour préserver ce cheptel et lui apporter toute la nourriture et l'alimentation nécessaire à sa survie. Le Covid-19 ne peut pas nous tuer et tuer notre bétail. Si notre cheptel est décimé par la faim, nous risquons de mourir doublement, et de la maladie et de la faim. Sauvons notre bétail c'est nourrir l'espoir de continuer à vivre plus longtemps avec le virus comme l'ont recommandé les autorités. Et les 2 milliards d'aliment de bétail auront un impact réel. Autrement dit, pour le bétail, un remède miracle.

H.M

NMA SANDERS



Recherche



Développement



Investissements



Expansion

Une entreprise en plein essor

La Nouvelle Minoterie Africaine (NMA) créée le 13 mars 1996, est une entreprise industrielle sénégalaise qui évolue dans le secteur agroalimentaire. Elle produit de la farine de blé tendre, des pâtes alimentaires sous les marques PASTAMI et ROLLI, des aliments pour bétail sous la marque KHONTE, des aliments pour volaille et pour poisson.

Concessionnaire exclusif de la marque Sanders en Afrique de l'Ouest, la NMA est une société entièrement sénégalaise de par ses ressources humaines, son encadrement et son capital.

Elle a racheté en mai 2015 les Moulins Sentenac pour consolider ses parts de marché sur le plan local tout en développant une stratégie d'expansion régionale.

La NMA s'investit également dans la Responsabilité sociétale d'entreprise en adoptant une démarche citoyenne.



Nourrir la vie

www.nmasanders.com



“ Le modèle du système salarial est obsolète »

Mettre en place une plateforme internationale de recrutement qui permet de favoriser le transfert de compétences de l'Europe vers l'Afrique mais de l'Afrique vers l'Europe aussi. C'est le défi que le jeune entrepreneur Moustapha Thiam s'est évertué à relever en France. Pour le patron du cabinet Exigences IT, présenté comme le sur-mesure du recrutement des cadres et dirigeants, la jeunesse africaine doit s'attacher à l'esprit d'entreprise et surtout cultiver cet «amour du travail».

Septafrique : Que peut-on savoir de Moustapha Thiam et de son parcours ?

Moustapha THIAM : Je dirai que Moustapha Thiam est un jeune entrepreneur sénégalais basé à Paris depuis 2010 ; titulaire d'un Master Grande Ecole et d'une thèse MBA en Direction des Ressources Humaines à l'ESG Paris et Néoma Business School. Je suis le CEO du Cabinet Exigences IT et Président fondateur du Mouvement Solidaire pour le Développement de l'Afrique (MSDA). J'ai travaillé dans plusieurs sociétés telles que : Manpower, Randstad, Business & Décision (Orange), Groupe Neurones avant de créer mon cabinet de conseil en recrutement. Passionné par le métier de ressources humaines, le jeune panafricain optimiste que je suis, intervient dans des universités, écoles de commerces en France et en Afrique pour accompagner les jeunes étudiants dans leur orientation professionnelle à travers des séances de coaching en développement personnel et gestion de carrière ainsi que l'entrepreneuriat. Je suis déjà intervenu à l'Assemblée nationale en France en 2019 pour représenter la jeunesse africaine sur les thématiques inhérentes à l'entrepreneuriat ainsi que l'insertion professionnelle des jeunes africains en France et en Afrique.

Mon combat : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes talents quelle que soit leur diversité.

Site du Cabinet : www.exigences-it.com

Teaser du Cabinet : <https://www.youtube.com/watch?v=Vs6AcUpRE-hE&t=23s>

Site de MSDA : www.msda-international.com

<https://www.youtube.com/watch?v=pKZe-Y7PH4A&t=7s>

Parlez-nous de votre cabinet Exigences IT. Quelle est son orientation et ses objectifs ?

Exigences IT est un cabinet de conseil en recrutement dédié à l'accompagnement de l'efficacité IT et Digitale.

Nous recrutons vos cadres et dirigeants en France et en Afrique. Nous pensons que l'expertise métier appropriée au succès des grands comptes et des TI doit également être accompagnée de conseils et d'assistances spécifiques. À cette fin, nous valorisons le capital humain de nos équipes au service du bien être de nos candidats, et de la performance de nos entreprises clientes.

Nous recherchons, identifions, évaluons, sélectionnons et vous présentons, dans un délai défini, la short-list de vos futurs «Talents», grâce à une méthodologie dynamique, personnalisée et bien sûr confidentielle. Exigences IT apporte à ses clients des solutions rapides et à forte valeur ajoutée : recrutement, approche directe, évaluation de potentiel, conseil en ressources humaines, Bilan de compétences, Formation et coaching.

Nous accompagnons nos clients tout au long des étapes de leur transformation d'entreprise avec une équipe de consultants adaptée aux besoins/attentes de l'excellence technique des métiers du numérique.

Nous avons mis en place cette plateforme internationale de recrutement qui permet de favoriser le transfert de compétences de l'Europe vers l'Afrique mais de l'Afrique vers l'Europe aussi. Nous allons bientôt ouvrir trois nouvelles filiales à Dakar, Abidjan et au Maroc très prochainement afin de développer pour mieux gérer tous les projets de l'emploi et d'accompagner nos candidats dans leur insertion professionnelle au niveau local.

Offrez-vous la chance de trouver le #Job que vous méritez en déposant votre CV sur notre site : www.exigences-it.com

Teaser du Cabinet : <https://www.youtube.com/watch?v=V-s6AcUpRtE&t=23s>

Exigences IT, le sur-mesure du recrutement des cadres et dirigeants

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous investir dans ce projet ?

L'entrepreneuriat a toujours été une passion pour moi depuis mon enfance. L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare. Dès l'obtention de mon Bac, j'avais une vision claire avec des micro-objectifs et des macro-objectifs. Je suis passionné par les ressources humaines et toutes mes études et expériences professionnelles tournent autour de ça. Même mes activités extra-professionnelles tournent autour des relations humaines à travers les associations que j'ai eu l'honneur

de diriger et des conférences que j'anime souvent dans les universités, écoles de commerce. Mon objectif était d'avoir une bonne formation avec des diplômes reconnus dans les ressources humaines mais surtout acquérir une bonne expertise technique et fonctionnelle dans ce domaine avant de me lancer dans l'arène entrepreneuriale. Ce n'était pas facile au début de quitter son Job avec tous les avantages (Salaires, primes, indemnités) pour devenir son propre patron mais il fallait cette rupture pour relever ce défi d'entreprendre. «Que du bonheur de se lever et de travailler pour son propre compte». J'ai longtemps compris que le modèle du système salarial est obsolète et en déclin, c'est un fait. Certes j'ai eu la chance d'avoir des postes de responsabilités dans mes anciennes boîtes mais je me suis toujours dit que j'allais créer ma propre société afin de mieux impacter positivement sur le plan social et économique. J'aime entreprendre, je pense que je suis né pour diriger et mener des grands projets.

Une chose que j'ai remarquée et que je déplore, c'est le manque d'accompagnement des autorités africaines à l'endroit des jeunes entrepreneurs.

L'Afrique s'adapte petit à petit à l'ère de la digitalisation, comment évaluez-vous l'évolution de cette nouvelle dynamique ?

Considérée par certains comme étant la quatrième révolution industrielle, la révolution numérique est incontestablement en marche. En effet, de l'industrie à l'embarqué, de la ville connectée à la santé mobile, des réseaux de communication aux réseaux sociaux, le rôle des Entreprises de Service Numérique (ESN) n'a cessé de s'agrandir avec une concurrence rude sur le marché international. Ces dernières années, l'essor des outils de communication mobile et la digitalisation de l'information ont vu l'économie numérique se développer et devenir florissante.

Cependant, je pense que le numérique doit pénétrer tous les plans de l'économie afin de soutenir pleinement la croissance. On note une forte croissance du secteur de la télécommunication mais l'Afrique a besoin d'une transformation digitale pour faire face aux défis de la mondialisation. On est très en retard par rapport aux autres continents dans ce domaine numérique et nous disposons assez de ressources techniques en France et en Europe dans les grandes sociétés. Je pense que nos gouvernements doivent revoir leur système d'éducation en orientant les enfants et jeunes africains dans les métiers IT et Digital ; mais aussi tout ce qui tourne autour de l'ingénierie pour assurer la gestion et l'exploitation de nos propres ressources naturelles.

«Le numérique doit pénétrer tous les plans de l'économie afin de soutenir pleinement la croissance. On note une forte croissance du secteur de la télécommunication mais l'Afrique a besoin d'une transformation digitale pour faire face aux défis de la mondialisation.»



L'Afrique doit être à la page de son histoire en misant sur sa jeunesse, son expertise technique et fonctionnelle en digitalisant le système d'informations dans tous les secteurs d'activité.

J'appelle à tous les gouvernements africains à s'attaquer sans tarder au chantier de l'éducation pour professionnaliser l'enseignement et orienter les étudiants vers des formations techniques qui les préparent moins pour une carrière salariale que pour des activités entrepreneuriales.

«L'administration publique est saturée, le système salarial est en déclin et notre système éducatif doit s'adapter aux réalités de l'Afrique. Il faut cesser de croire que l'emploi public est l'alpha et l'oméga de la réponse au chômage. C'est une erreur, c'est un mensonge, c'est une impasse.»

Au regard de la conjoncture mondiale, il est clair que l'Etat et les acteurs publics ne sont plus capables d'agir seuls pour améliorer la situation économique et sociale d'un pays, notamment en Afrique. Le modèle du système salarial est obsolète et en déclin, c'est un fait. Il convient alors pour le citoyen lambda diplômé ou non, pour l'entrepreneur de prendre son avenir en main

C'est une prouesse pour un jeune Africain d'ouvrir et de diriger un cabinet à l'étranger. Comment s'est passée cette insertion professionnelle en France ?

Prouesse ? (rires) ; je ne dirai pas mais plutôt un objectif que j'avais depuis mon enfance que je viens d'atteindre. Je dis Dieu merci. Mais, ce n'est que le début d'un nouvel épisode de notre vie qu'il faut prendre avec beaucoup de rigueur d'abnégation et d'amour.

Aujourd'hui, dans toutes les grandes démocraties, l'entrepreneuriat est mis en avant ; tous les gouvernements africains autant qu'occidentaux ont saisi l'importance de cette dynamique.

Que conseillerez-vous aujourd'hui à la jeunesse africaine qui hésite parfois à se lancer dans l'entrepreneuriat ?

Je veux saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour dire que la jeunesse africaine doit s'attacher à l'esprit d'entreprise et surtout cultiver cet «amour du travail». La question du travail est absolument centrale.

C'est par le travail que nous sortirons de la crise. C'est par le travail que l'Afrique trouvera sa croissance. C'est par le travail que nous garantirons le pouvoir d'achat. C'est par le travail et le mérite que nous pourrions prendre la maîtrise de notre destin individuel. Il nous faut un nouveau modèle social avec une jeunesse dynamique et des dirigeants responsables pour faire face aux innombrables défis.

Trop de jeunes, trop de citoyens restent sans emplois et n'arrivent pas à s'insérer dans le circuit économique. L'administration publique est saturée, le système salarial est en déclin et notre système éducatif doit s'adapter aux réalités de l'Afrique. Il faut cesser de croire que l'emploi public est l'alpha et l'oméga de la réponse au chômage. C'est une erreur, c'est un mensonge, c'est une impasse.

Toutefois, il faut reconnaître que l'Etat ne peut plus être l'employeur principal : Il faut que nous nous engageons tous dans une démarche entrepreneuriale crédible et réaliste, porteuse de croissance et créatrice de richesse, tel est notre objectif.

Pour ce faire, il devient urgent de changer le système éducatif pour accompagner les jeunes.

Comme vous le savez, je pense que le phénomène de chômage et de sous-emploi des diplômés de l'enseignement supérieur pose le problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande, entre les formations proposées par les universités africaines et les besoins du marché de l'emploi.

Je pense que cette inadéquation est l'une des causes majeures de la crise de l'emploi des jeunes en Afrique.

Les économies africaines sont rurales à 80%, et pourtant il n'y a pas un seul lycée agricole digne de ce nom en Afrique. J'appelle les gouvernements africains à s'attaquer sans tarder au chantier de l'éducation pour professionnaliser l'enseignement et orienter les étudiants vers des formations techniques qui les préparent moins pour une carrière salariale que pour des activités entrepreneuriales.

Il faut «changer de paradigme» afin de pouvoir transformer le boom démographique que connaît le continent en un «dividende démographique».

C'est n'est plus un secret. C'est une évidence. La Jeunesse est une valeur. Elle est l'alpha et l'oméga du développement. Elle est le sacré secret de la croissance et de la compétitivité économiques.

L'Afrique doit miser sur sa jeunesse pour nourrir sa croissance !

Vous êtes aussi le président du Mouvement Solidaire pour le Développement de l'Afrique. Qu'est-ce qui fait bouger les membres de ce mouvement ?

Le Mouvement Solidaire pour le Développement de l'Afrique (MSDA) est un mouvement apolitique et laïc avec des membres présents dans les cinq continents du monde. Aujourd'hui, le mouvement compte des centaines d'adhérents et est représenté dans 25 pays africains et sept pays dans la diaspora.

Ce mouvement est composé de citoyens et d'acteurs désirant participer à l'émergence et à la réussite économique et sociale de l'Afrique par le biais de l'entrepreneuriat social

et par des mesures facilitant l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour ce faire, MSDA souhaite placer l'éthique et la solidarité au centre des échanges économiques.

Ainsi, MSDA souhaite être un acteur de changement et d'innovation sociale en proposant son assistance aux pouvoirs publics, aux entrepreneurs actifs et aux porteurs de projets dans le but d'émettre de nouvelles opportunités de développement adaptées aux réalités de notre territoire.

Notre ambition est de valoriser le capital humain des entreprises et organisations au service de la performance économique en impliquant les communautés locales.

En bref, nous voulons constituer un réseau de professionnels afin de résoudre les problématiques inhérentes au chômage des jeunes diplômés et trouver des solutions aux difficultés que rencontreraient les porteurs de projet...

Nous avons cinq directions au sein du bureau MSDA ainsi que des cellules et des coordinateurs dans chaque pays pour nous représenter et mener des projets au niveau local.

MSDA est dans plusieurs pays en Afrique et nous avons prévu de lancer nos projets de forums et salons d'insertion professionnelle des jeunes en Afrique. Nous avons de grands projets ambitieux après cette crise sanitaire en France et en Afrique, tels que : Forum International de l'emploi des jeunes – Dakar, Forum des entrepreneurs afro-diaspora en Février 2021 à Paris – Salon de l'insertion professionnelle des jeunes avec le pôle Insertion MSDA, le projet d'incubation virtuelle MSDA, des concours «Pitch Ta Start-up» pour accompagner les entrepreneurs et porteurs de projets en Afrique et dans la diaspora... Autant de projets ambitieux qui nécessitent le soutien et l'accompagnement de toute la jeunesse africaine. Mais surtout nos autorités doivent revoir leurs priorités en appuyant ces genres d'initiatives.

Chère Jeunesse d'Afrique

Le futur n'est pas ce qui va venir, ni ce que demain nous réserve comme surprise. Le futur de notre continent n'est que ce que nous allons en faire car, c'est nous qui le concevons, le visions et le réalisons. Et puisque que le futur ne sera que ce que nous voudrions qu'il fût, l'Afrique aussi ne deviendra que ce que nous décidons qu'elle soit.

La balle est alors dans votre camp. Avec Courage et Détermination, nous y arriverons !

MSDA : «Entreprendre Solidairement, Agir Localement»

Recueillis par Mbossé SECK

Lansana Gagny SAKHO

(Directeur Général de l'ONAS)

“ 90% des problèmes d'assainissement sont dus aux comportements des populations »



Dans le cadre de sa mission de service public, l'ONAS joue un rôle de haute portée dans l'amélioration du cadre de vie des populations. En effet, il met en place une politique d'exploitation et de maintenance des installations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales, surtout dans ce contexte de Covid-19. Dans cet entretien, le directeur général de l'ONAS, Lansana Gagny SAKHO, se désolé des fléaux liés au vol des plaques, à la transformation des égouts en poubelles et à la construction sur les emprises. Il revient aussi en détails sur les mesures de prévention mises en œuvre, sur les plans de structuration des marchés, ainsi que les plans d'assainissement.

Septafrique : L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) joue un rôle primordial dans le traitement des déchets en général... En cette période de Covid-19 où l'accent est mis sur les questions d'hygiène, comment l'ONAS s'active pour jouer sa partition ?

Lansana Gagny SAKHO : L'ONAS a un rôle plus étendu que le traitement des eaux usées. Nous participons de façon globale à l'amélioration des conditions de vie des populations, du cadre de vie de façon précise. L'ONAS est un assainissement public. Avec le Covid 19, le service doit continuer, parce que justement, personne ne sait si le virus survit dans les eaux usées ou pas. Donc, il faudrait qu'on améliore l'exigence.

La première chose que nous avons faite justement, c'est de protéger notre personnel, en mettant en place toutes les mesures sécuritaires, pour que l'exploitation puisse continuer à fonctionner correctement. Et pour ça, nous avons fait beaucoup de réunions de prévention. En plus de cela, nous avons, entre nous, évité les contacts physiques en faisant des réunions vidéoconférences, mais surtout en sensibilisant de façon très importante tout le personnel.

Au niveau de la Direction Générale, nous travaillons avec 20% du personnel. De ce fait, tous les autres travaillent à distance. Au niveau de l'exploitation, nous avons pris des mesures très importantes pour assurer la continuité des services, qui, aujourd'hui, a quand même montré que nous avons su nous adapter très rapidement à cette situation de pandémie.

Dans les quartiers, on entend souvent les populations se plaindre de la non réactivité des services de l'ONAS dans la résolution des problèmes d'assainissement, qu'est-ce qui explique cet état de fait ?

Ça peut arriver que les gens se plaignent. Mais, je peux vous dire que nous avons un centre d'appel et nous avons un standard en termes d'heures d'appels, qui est de trois heures. Au bout de trois heures, on doit réagir. Mais la question qu'il faut se poser, c'est : Pourquoi il y a des problèmes ? Parce que s'il n'y avait pas de problèmes, on n'aurait pas besoin d'intervenir. 90% des problèmes d'assainissement, pour lesquels les populations nous appellent, sont dus à leurs comportements. Très souvent, ils mettent dans les conduites des choses qui ne doivent pas y aller. Une conduite, ce n'est pas une poubelle.

De surcroît, ils construisent sur des emprises, et vandalisent les réseaux. Ce sont les trois principales raisons qui font que nous sommes souvent appelés à intervenir. Il y a quand même d'autres problèmes à souligner. Les réseaux sont assez vétustes. La plupart datent de 1960,

1970 ; ce sont les réseaux des parcelles, Médina, Colobane. Et, pendant ce temps, les réseaux ont vieilli, et les populations ont été multipliées par quatre, par cinq. C'est la raison pour laquelle la pression n'est pas supportée par ces réseaux.

Donc, il y a deux problèmes majeurs : l'un c'est la vétusté des réseaux, mais le bon côté, c'est que nous avons commencé à travailler pour les remplacer ; le second, ce sont les problèmes de comportement des populations. Cela veut dire que si les gens arrivent à avoir de bons comportements, ils n'auront même pas besoin d'appeler les standards. Mais, il arrive qu'il y ait des temps de réactions relativement longs. Nous avons un centre d'appel, et des standards en termes d'heures d'appels (trois heures). Nous avons une mission de service public, une mission très ingrate bien sûr, parce que l'assainissement est l'un des métiers les plus ingrats. Notre ambition est de mettre les populations dans un cadre de vie adéquat, mais pour réussir cela, il nous faut sans doute l'aide de la population.

Que peut-on davantage savoir sur le Programme de Structuration du Marché des Boues de Vidange ?

Ça, c'est un programme très spécifique, financé par la Fondation Gates. L'assainissement, c'est en général ce que nous savons, vous et moi. C'est ce qu'on appelle l'assainissement collectif qui consiste à faire des conduites, et à faire des rejets à la mère après traitement. La différence, c'est que l'assainissement autonome permet à chaque personne d'avoir son propre système d'assainissement qu'il va gérer en toute responsabilité. Mais l'avantage le plus important, c'est que ce type d'assainissement permet de garder l'environnement, de créer une économie circulaire, qui demain peut créer des emplois avec une très forte implication du secteur privé. Le Sénégal a été (pays) pilote sur ce projet, financé par la Fondation Gates.

Aujourd'hui, nous sommes carrément passés à l'échelle. Je suis persuadé que l'Afrique en général n'attendra pas le système ODD avec le système d'assainissement type que nous avons, qui est l'assainissement collectif. Il faut qu'on aille dans un changement de paradigmes, et regarder ce qui correspond le plus à notre contexte pour arriver à trouver des solutions sur le problème d'amélioration du cadre de vie des populations. Nous avons des avancées remarquables dans ce domaine de l'assainissement autonome qu'on appelle : Programme de Structuration du Marché des Boues de Vidange. Dans ce cadre, on peut arriver à transformer les eaux usées en eau pour le jardinage ; les boues également peuvent être transformées en engrais fertilisant pour le sol. Le Sénégal travaille dans cette logique dont les perspectives sont très bonnes.

Quels sont les rapports que l'ONAS développe avec les promoteurs immobiliers privés pour une meilleure politique d'assainissement des cités qui sortent de terre ?

Aujourd'hui, nous travaillons avec certains promoteurs immobiliers privés, même si ce n'est pas avec tout le monde. Malheureusement, les promoteurs viennent nous approcher quand les constructions des cités sont terminées. Mais le Code de l'Assainissement, comme le Code de l'Urbanisme est très clair. L'assainissement fait partie des béabas. Les règles ne sont pas toujours respectées, malheureusement. Mais, nous (ONAS), nous allons nous rapprocher des promoteurs immobiliers pour trouver des solutions afin d'éviter des erreurs du passé. Et l'exemple de Diamniadio est patent. Nous nous sommes rapprochés de l'ensemble des développeurs pour les accompagner, pour qu'après, le Sénégalais de lambda qui achète une maison n'ait pas à gérer son assainissement. Ce n'était



Malheureusement, les promoteurs viennent nous approcher quand les constructions des cités sont terminées. Mais le Code de l'Assainissement, comme le Code de l'Urbanisme est très clair. L'assainissement fait partie des béabas. Les règles ne sont pas toujours respectées

pas la règle avant ; et je pense que nous avons avancé dans ce domaine.

Est-ce que l'ONAS a des moyens coercitifs pouvant lui permettre d'emmener un promoteur immobilier à respecter ses recommandations en matière d'assainissement ?

Le Code de l'Assainissement existe, le Code de l'Urbanisme existe. Mais, je pense que ce Code doit être amélioré pour permettre d'avoir une plus grosse implication de l'ONAS. L'Etat fait de gros investissements dans le domaine de l'assainissement. Aujourd'hui, nous en sommes à 300 milliards de FCFA, mais je pense que si on avait réglé ce gap, on aurait pu éviter beaucoup de problèmes. Mais, nous sommes en train de travailler dessus. Il suffit simplement de faire certains arrangements institutionnels qui devraient permettre d'arriver à éviter les difficultés.

Les populations vous facilitent-elles la tâche quant au respect des directives que vous définissez dans vos plans d'assainissement ?

Oui, du côté des populations, je pense que c'est nous qui ne travaillerons pas forcément dans le sens de la sensibilisation. Dans beaucoup de cas, elles ne savent pas quels sont les bons comportements. Cette question appelle aussi à ce qu'on revienne à l'assainissement autonome. Si nous avions ce système, nous n'aurions pas besoin de nous inscrire dans une logique de sensibilisation. Tous les problèmes dont nous nous plaignons : le vol des plaques, la transformation des égouts en poubelles, la construction sur les emprises, nous n'aurions pas affaire à ces genres de problèmes.

Cependant, nous allons continuer de mener des actions de sensibilisation, d'explication, parce que l'ONAS tout seul ne peut pas régler tous les problèmes. Il faut forcément l'accompagnement des populations. L'Association des Maires du Sénégal (AMS) le fait déjà. Maintenant, il faut qu'on aille à un niveau plus bas pour discuter avec les populations.

Rassemblés par Baye Ndong FALL





Mieux manger pour réduire le déclin cognitif

S'il est avéré qu'une alimentation saine contribue à réduire les risques cardiovasculaires, il semblerait qu'elle puisse également influencer sur la santé mentale. En effet, selon une étude canadienne, manger sainement en privilégiant fruits et légumes diminuerait le risque de démence de 24% selon une étude canadienne.

Un régime sain à base de fruits, légumes et poissons qui limite la consommation de viande rouge et d'alcool est déjà réputé pour ses effets bénéfiques sur la santé cardiovasculaire. Il protégerait aussi du déclin cognitif selon cette nouvelle étude publiée le 6 mai dans la revue *Neurology*. Durant 56 mois, des chercheurs de l'Université de McMaster à Ontario (Canada) ont suivi 27 860 hommes et femmes issus de 40 pays différents et âgés de plus de 55 ans. Au sein de cette vaste cohorte, tous présentaient un risque élevé de maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle entre autres). Ils étaient donc plus à risque de développer un risque de déclin cognitif ultérieurement, précisent les chercheurs.

Leurs habitudes nutritionnelles ont été étudiées de près (fréquence de consommation de viande rouge, poisson, fruit et légume, protéine végétale, friture, alcool) et indexées sur une échelle permettant de mesurer leur régime alimentaire. Les volontaires ont également dû passer, au début de l'étude, 2 ans, puis 5 ans plus tard, plusieurs tests évaluant leurs capacités intellectuelles et leur mémoire.

Les conclusions révèlent que les participants mangeant le plus sainement avaient un risque réduit de 24% de développer des troubles cognitifs ou de la mémoire. Parmi les 5 687 personnes avec de bonnes habitudes alimentaires, 14% présentaient un déclin cognitif, contre 18%, soit 987 participants parmi les 5 947 consommant nettement plus de sucre, fritures ou moins de fruits et légumes.

Les résultats sont restés identiques avec la prise en compte d'autres facteurs qui auraient pu entrer en ligne de compte tels que l'activité physique, l'hypertension artérielle ou les antécédents de cancers dans la famille. "Adopter une bonne hygiène alimentaire débute probablement précocement dans la vie et une alimentation saine peut aussi aller de pair avec l'adoption d'autres comportements sains", souligne Andrew Smyth, co-auteur de cette étude. Des travaux précédents avaient déjà suggéré que le régime méditerranéen, riche en fruits, légumes, huile d'olive et poissons réduisait le risque de dégradation des facultés cognitives, soulignent les auteurs.

(Source Doctissimo)



Mamadou DEME
DIRECTEUR DES ASSURANCES

“ Positionner nos acteurs de l’assurance au cœur de la couverture des grands projets publics et privés en Afrique

La captation d’un volume de primes très important, en tenant compte de l’envergure des investissements dans le domaine des risques pétroliers et gaziers, mais aussi la capacité technique que nos opérateurs pourraient tirer de la gestion de tels risques qui sont nouveaux sur notre marché, telles sont les principales retombées que les acteurs de l’assurance pourraient tirer des grands projets pétroliers et gaziers du Sénégal. Mais pour le Directeur des Assurances, Mamadou Dème, qui fait ces projections, il faudrait au préalable que nos acteurs puissent augmenter leur capacité financière et technique.



Septafrique Hebdo : Vous êtes Directeur des Assurances du Sénégal et membre du Comité des experts de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), quelle étude faites-vous de la place des assurances au Sénégal ?

Mamadou DEME : Le secteur des assurances s'est, aujourd'hui, véritablement positionné comme un facteur de résilience de l'économie, et donc un instrument de développement de nos Etats. Ce positionnement est illustré par la dynamique de croissance dans laquelle s'est inscrite l'activité des sociétés d'assurance sénégalaises.

Ainsi, sur la période 2014-2018, le chiffre d'affaires des sociétés d'assurance sénégalaises est passé de 101 milliards de FCFA à 176 milliards, se traduisant par une évolution du taux de pénétration, qui mesure la contribution du secteur au PIB, de 1,03% à 1,35%. Ce qui atteste d'un marché d'assurance en pleine évolution. Et cette croissance se manifeste aussi au niveau du service rendu aux assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance avec des prestations en constante évolution. Ainsi, sur la même période de référence, les si-

nistres payés par les entreprises d'assurance sont passés de 45,30 milliards à 68,92 milliards de FCFA.

La dynamique positive du secteur des assurances pourrait aussi être appréciée à travers sa contribution au financement de l'économie nationale et régionale, c'est-à-dire dans sa fonction d'investisseur institutionnel. A titre d'illustration, le stock des placements effectués par les assureurs sénégalais sur la période indiquée est passé de 203,9 à 284,9 milliards de FCFA.

En 2017, vous parliez des réformes pour renforcer la solidité financière des entreprises d'assurance. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

D'abord, il convient de rappeler que les réformes citées portent sur le relèvement du capital minimum des sociétés d'assurances anonymes et du fonds d'établissement des sociétés d'assurances mutuelles. Pour les sociétés anonymes, ce capital minimum qui était jusque-là fixé à un milliard devrait passer à trois milliards de FCFA au 1er juin 2019 et à cinq milliards de FCFA au 1er juin 2021. Quant aux sociétés d'assurances mutuelles, le fonds d'établissement devrait passer de 800 millions à deux milliards de FCFA au 1er juin 2019 et à trois milliards de FCFA au 1er juin 2021.

Par rapport à la première phase de cette réforme, il faut dire que les 29 sociétés du marché sénégalais des assurances se sont conformées en procédant à des augmentations de capital par apport en numéraire. Ce qui dénote la confiance des investisseurs dans la bonne dynamique du secteur, qui maintient toujours sa rentabilité.

Pourquoi les assureurs doivent être au cœur des grands projets du pays en général ?

Il faut reconnaître que l'assurance dommage devrait tirer davantage profit des grands projets dont vous parlez, je fais allusion aux investissements effectués dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Les dernières réformes réglementaires, notamment sur l'obligation de domiciliation de l'assurance des risques locaux, devraient permettre aux assureurs de couvrir les risques concernant ces grands projets. Il faut noter également que les grands projets, compte tenu de l'importance des risques, drainent des cotisations très importantes en montant. La présence des acteurs locaux, je veux dire par là des assureurs agréés à exercer localement, constitue une opportunité de capter les primes liées à ces grands projets et de pouvoir réorienter une partie dans le financement de notre économie.

C'est le sens même de la réforme de l'article 308 du Code des assurances, relatif à la domiciliation de l'assurance soulignée tantôt ; elle est traduite par l'interdiction d'une assurance directe à l'étranger des risques situés sur notre territoire (sans possibilité de dérogation quelle que soit la nature ou l'importance desdits risques). Maintenant, il faudrait que

nos acteurs puissent augmenter leur capacité financière et technique afin de retenir des parts importantes de primes ; c'est aussi le sens de la réforme évoquée plus haut, sur le renforcement de la solidité financière des entreprises d'assurances.

Il s'agit donc d'une politique réglementaire globale et cohérente qui doit permettre de positionner efficacement nos acteurs de l'assurance au cœur de la couverture des grands projets publics et privés en Afrique. Cette politique réglementaire, à l'échelle de la zone CIMA, a été bien prise en compte par nos autorités politiques dans le cadre des négociations sur les investissements pétroliers. Le secteur des assurances a été très impliqué dans les discussions entre l'Etat du Sénégal et les partenaires pour la couverture d'assurance des risques pétroliers.

On prévoit déjà des perspectives rassurantes pour les assurances du pétrole et du gaz. Quelles seront les retombées ?

La première retombée immédiate, c'est la captation d'un volume de primes très important, en tenant compte de l'envergure des investissements dans le domaine des risques pétroliers et gaziers. Rappelez-vous l'obligation de domiciliation de l'assurance évoquée tantôt. Cela signifie que l'ensemble des risques pétroliers et gaziers, et de façon générale l'ensemble des risques miniers, ne pourront plus faire l'objet d'une assurance directe auprès d'opérateurs étrangers.

Il appartient dès lors aux acteurs de se donner la capacité d'offrir aux investisseurs une couverture adéquate et rassurante de leurs investissements. Même si la capacité financière de nos opérateurs n'est pas au niveau de la dimension des investissements, il y a des mécanismes assurantiels permettant de faire jouer une solidarité à l'échelle nationale et régionale pour pouvoir assurer une couverture adéquate de ces risques. Je pense aux concepts de coassurance et de réassurance ; l'objectif étant de garder au profit de notre économie une bonne partie de l'épargne collectée dans le cadre de l'assurance de ces grands risques.

Une seconde retombée à laquelle l'on peut penser est la capacité technique que nos opérateurs pourraient tirer de la gestion de tels risques qui sont nouveaux sur notre marché. Ceci est d'ailleurs valable pour le régulateur. En effet, l'intervention des acteurs locaux dans la gestion des risques pétroliers doit être une occasion pour le marché national de

développer une véritable expertise à travers les échanges avec les majors du secteur dans le domaine desdits risques.

C'est aussi ça la réalité du contenu local.

Avez-vous déployé un plan d'actions pour accompagner les consommateurs en cette période de crise sanitaire ?

Je voudrais rappeler que le rôle de la direction des assurances, et de la CIMA au plan régional, c'est de renforcer les sociétés d'assurances à travers un contrôle efficace garantissant la protection des consommateurs. C'est dire donc que la situation de crise sanitaire que nous vivons, et ses potentiels effets sur la couverture d'assurance des sénégalais, ne pouvait pas ne pas être prise en compte par le régulateur.

Dans ce cadre, une intervention dénommée Enquête Covid 19 est en train d'être menée auprès des acteurs de l'assurance, visant à apporter des informations au régulateur afin de lui permettre de mieux apprécier les impacts potentiels de la pandémie sur le secteur des assurances et apporter les réponses appropriées.

«Même si la capacité financière de nos opérateurs n'est pas au niveau de la dimension des investissements, il y a des mécanismes assurantiels permettant de faire jouer une solidarité à l'échelle nationale et régionale pour pouvoir assurer une couverture adéquate de ces risques. Je pense aux concepts de coassurance et de réassurance».

Assurance et digitalisation, peut-on s'attendre à ce mariage pour la modernisation de vos services ?

La problématique de la digitalisation est, aujourd'hui, très prégnante dans l'actualité des assurances. Et le contexte de pandémie actuel rend plus nécessaire la prise en compte de cette évolution au niveau du cadre réglementaire.

Des projets de textes ont déjà été initiés dans ce sens par le législateur CIMA ; projets de texte qui font l'objet de discussions entre les opérateurs et le régulateur des assurances pour une protection efficace des consommateurs de produits d'assurance. Il ne faut pas oublier que la digitalisation fait intervenir également des opérateurs autres que les entreprises d'assurance, opérateurs eux-mêmes soumis à une régulation.

Pour ce qui est de la digitalisation dans nos services de la Direction des assurances, il faut noter que le processus est déjà en marche, à l'image de l'ensemble de l'Administration du département des finances en particulier, avec la dématérialisation des procédures. Ce processus ne pourrait que s'accélérer dans les années à venir au bénéfice des usagers du service public.

Propos recueillis par la Rédaction

**master
office Déca**
Absolument tout pour votre bureau et maison !

20 ANS
À VOTRE SERVICE

ACHETEZ EN LIGNE



www.masterofficedeco.sn

DOCTEUR MACTAR FAYE

(DIRECTEUR EXECUTIF DE L'ASSOCIATION DES ASSUREURS DU SENEGAL)

Ce que la pandémie du Covid-19 coûtera au secteur de l'assurance



En relisant les propos du Directeur exécutif de l'Association des assureurs du Sénégal, Dr Mactar Faye, on est amené à conclure que le secteur de l'assurance va difficilement se relever du coup porté par le Covid-19. Et pour cause, aujourd'hui, la distanciation sociale, la réduction de la mobilité, la restriction des déplacements inter-régionaux sont autant de freins aux relations de proximité que les assureurs entretenaient d'ordinaire avec leurs clients. Pour se maintenir à flot, relève Dr Faye dans l'entretien qui suit, il leur a fallu «inventer dans l'urgence, parfois au prix d'investissements coûteux et imprévus, d'autres techniques d'approche de la clientèle en tirant profit du digital».

Septafrique : Quelle appréciation faites-vous de l'impact de la pandémie du Covid-19 sur le secteur de l'assurance ?

Docteur Mactar FAYE : La pandémie n'épargne aucune des composantes de notre écosystème. Plus spécifiquement dans le secteur des assurances, elle aura des impacts au triple niveau du pilotage stratégique de nos activités, de la redéfinition de nos relations avec les assurés et des performances

tant opérationnelles que financières de notre secteur.

Plus spécifiquement au niveau du pilotage stratégique de nos activités, il ne faut pas perdre de vue que l'assurance se situant en bout de chaîne, tout frémissement, quelque minime qu'il soit, de l'environnement socio-économique a des impacts aussi bien sur le niveau des primes et sur la sinistralité. Imaginons alors les effets de ce tsunami qui met en mal tous les projets dans le domaine des infrastructures et de l'éner-

gie, tous les investissements en cours, toute l'activité courante des entreprises partenaires et des particuliers. Ces impacts seront modulés, selon que la pandémie est saisonnière où qu'elle est appelée à durer six (6) voire neuf (9) mois.

Le secteur des assurances sera forcément touché et très lourdement aussi bien par les effets directs de la pandémie que par les rebonds découlant de la très forte connexion entre l'assurance et toutes les autres composantes du tissu économique et social de notre pays.

Quels sont les segments de l'assurance potentiellement impactés.

Tous les segments de l'assurance seront affectés : la pandémie modifiera la relation avec les prospects et les assurés car, la distanciation sociale, la réduction de la mobilité, la restriction des déplacements inter-régionaux sont autant de freins aux relations de proximité que nous entretenons d'ordinaire avec nos clients. Il nous a fallu inventer dans l'urgence, parfois au prix d'investissements coûteux et imprévus, d'autres techniques d'approche de la clientèle en tirant profit du digital. Cela ne suffit pas toujours car, l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire aux transactions électroniques, les normes très contraignantes de protection des données personnelles et la non autorisation des signatures électroniques sont autant d'obstacles qu'il conviendra de lever très rapidement.

S'agissant des performances opérationnelles et financières, elles seront forcément impactées car, la rentabilité de nos portefeuilles d'actions sera affectée par la baisse drastique d'activité dans la plupart des secteurs. A court terme, le volume de primes baissera dans toutes les branches, même s'il sera plus marqué en Transport. Le niveau des arriérés sera aussi à surveiller ; tandis qu'à moyen et long terme, la sinistralité pourrait être lourdement affectée par l'arrêt provisoire ou le défaut de maintenance des risques que nous assurons.

Nous serons également amenés à accompagner les Autorités et les banques partenaires dans la mise en œuvre des différés de paiement de trois mois renouvelables accordés aux clients dans la mesure où tout prêt est protégé par un contrat couvrant les conséquences du décès de l'emprunteur et, souvent, par un engagement de caution délivré par un assureur. Les prolongations des prêts, des durées chantiers et plus généralement de toutes les obligations financières inclinent forcément à revisiter les bases de nos prévisions, de nos tarifications et de notre sinistralité.

La panique née de cette crise inédite pourrait pousser les populations à des demandes massives d'assurance en cas de décès. Dans la pratique, chaque fois que le risque de mortalité d'un individu augmente, les assureurs vont réajuster à la hausse leur prime d'assurance et demander, au besoin, des examens médicaux complémentaires en vue de garantir une meilleure sélection des risques. Si une personne fait une demande d'assurance vie pendant la période de pandémie alors qu'elle prépare un voyage dans un pays fortement touché, elle devrait probablement attendre son retour pour compléter les formalités. Par contre, si elle a déjà une assurance vie et qu'elle décède du Coronavirus, (le) ou les bénéficiaires recevront tout de même la prestation à la condition que le risque de pandémie ne fasse pas partie des exclusions.

En effet, le confinement, la fermeture des frontières terrestres, la suspension des vols d'aéronefs décrétés par les autorités et la réduction du temps de travail ont des implications, même si c'est dérisoire, dans les affaires telles que :

- L'assurance automobile

Dans ce segment de l'assurance en général et surtout les Transports Publics de Voyageurs (TPV), les contractants se verront pour la plupart obligés de suspendre leur assurance du fait des nouvelles conditions d'exploitation édictées par l'autorité. Certaines entreprises qui gèrent des flottes automobiles assez importantes risquent de ne pas renouveler leurs contrats qui arriveraient à échéance ; ce qui impacterait à la baisse les performances de la branche automobile.

- L'assurance au voyage

Le Covid-19 touche aujourd'hui la plupart des pays du monde. Dans ce contexte particulier, les voyages sont annulés ou reportés et les souscriptions y relatives sont suspendues.

- L'assurance Transport

Les assurances des marchandises importées pourraient avoir une tendance baissière ;

- la branche dommage et responsabilité :

L'exécution des contrats en place ne devrait en aucun cas poser de problèmes majeurs, si l'événement garanti se réalisait. Cependant, pour les affaires nouvelles, la baisse d'activité pourra être constatée dans certains secteurs comme le transport, les bâtiments et travaux publics, les importations, les événements sportifs et culturels, etc. entraînant forcément des conséquences sur l'exécution de certains contrats en cours et les souscriptions nouvelles. Par ailleurs, Il revient dans beaucoup de déclarations les termes comme «perte d'exploitation» ou «manque à gagner», suite au confinement. Dans la plupart des cas, il s'agit de perte non consécutive à un dommage garanti, donc (une) perte d'exploitation sans dommages. Dans l'assurance perte d'exploitation, l'assureur garantit les conséquences pécuniaires induites par la réalisation d'un risque dommage qu'il a couvert. En l'occurrence, le coronavirus n'est pas un dommage garanti par les contrats d'assurance des entreprises.

- La branche aviation

Selon l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA), l'épidémie du Covid-19 va plonger le secteur de l'aviation dans une situation «presque sans précédent». Ce secteur va connaître une baisse de son chiffre d'affaire, d'environ 30 à 50% à cause de l'annulation de nombreux événements, de la suspension des liaisons aériennes, suite à la fermeture des frontières. Cette situation va impacter certaines compagnies d'assurance avec la suspension des garanties.

Quels sont les secteurs d'activité qui, en cas de prolongement de la crise, pèseront sur votre bilan ?

Les effets prolongés du Covid-19 se traduiront forcément par une baisse de la croissance économique, une hausse du chômage et des impacts négatifs sur plusieurs secteurs d'activités. Ces derniers sont notamment le tourisme, le transport,

le BTP, le commerce, l'industrie et le secteur financier. La baisse de leurs activités aura un impact significatif sur le bilan des compagnies d'assurances. Certaines entreprises risquent de rencontrer des difficultés à honorer leurs échéances de primes, si les contrats sont maintenus pendant la crise.

L'exécution des contrats d'ouvrages de bâtiments et travaux publics : sur ce point, les conséquences en cas d'arrêt de chantier ou retard dans la livraison, peuvent amener des contentieux inutiles. Toute prolongation de l'arrêt doit être connue de l'assureur pour obtenir un maintien des garanties. Les assureurs appliquent généralement une surprime. Mais, dans le contexte actuel du Covid-19 et du confinement est-il envisageable par les assureurs ?

A combien évaluez-vous le manque à gagner ?

Le manque à gagner n'est pas quantifiable au stade actuel. Notre métier est basé sur l'observation statistique et l'analyse des données. Au stade actuel, les projections macro-économiques tout comme les impacts sectoriels font défaut. L'ANSI n'a pour l'instant rien publié, et il serait hasardeux de notre part de communiquer des chiffres.

Ce que nous pouvons simplement avancer, c'est que la crise intervient au lendemain du renouvellement de la plupart des grands comptes, même si des renouvellements trimestriels subsistent. Nous surveillerons également avec beaucoup d'attention les risques de particuliers, ceux des PME dont beaucoup sont en chômage technique et le portefeuille venant de l'informel. La fraude à l'assurance pourrait également connaître un pic, comme c'est souvent le cas en période de grande crise économique.

Quelles mesures préconisez-vous pour gérer une éventuelle tension de trésorerie ?

La première mesure qui vient à l'esprit, c'est de liquéfier certains actifs de nos entreprises. La configuration des placements est peu propice à ce genre d'opération. Les assureurs ont essentiellement des Obligations d'Etat, un patrimoine immobilier, un portefeuille d'actions et des dépôts à terme. Se séparer des actifs peu liquides se traduirait forcément par un bradage aux conséquences désastreuses sur l'équilibre financier de nos entreprises. Liquéfier les DAT a un fort impact sur les rendements financiers ; alors que nous commercialisons, surtout en vie, des contrats à taux minimal garanti.

L'exercice consistera peut-être à nantir certains actifs, pour faire face aux engagements immédiats, en espérant que le

coût financier ne sera pas exorbitant et que le régulateur autorisera ce type d'opérations.

Nous attendons, en outre, un accompagnement des pouvoirs publics sous forme d'assouplissement des échéances fiscales, d'annulation du Prélèvement sur les Compagnies d'Assurances (PCA) qui grève nos marges opérationnelles et altèrent la compétitivité de nos produits.

Le Régulateur pourrait également différer l'obligation qui pèse sur les entreprises de libérer le second palier de l'augmentation du capital minimal des entreprises d'assurances et de réassurance.

«Le partage de sort est de rigueur dans le secteur des assurances. Toute dérive de la sinistralité sera donc amortie par la réassurance qui comprend tout un ensemble de mécanismes permettant de mutualiser les risques, d'égaliser les résultats et, parfois, de limiter les pertes annuelles des entreprises d'assurances».

Quels impacts le Plan de résilience économique établi par le président de la République à travers le fonds Force Covid-19 pourrait-il avoir sur le secteur des assurances ?

L'impact sera très limité car, le Plan de résilience est surtout orienté vers des mesures permettant aux entreprises de supporter leurs charges de structures et aux ménages en situation de précarité de «survivre» pendant ces périodes difficiles. Un volet relatif à la relance des activités et des projets d'infrastructures sera certainement initié dans un proche avenir. Les mesures initiées ne permettront ni de maintenir le niveau d'activité des entreprises, ni de booster le carnet de commande, ni de compenser totalement les manques à gagner.

Aussi, pouvons-nous dire, sans risque de nous tromper, que l'impact de ces mesures dans notre secteur sera marginal.

Existe-t-il un plan de réassurance pour les compagnies d'assurances pouvant leur permettre de se maintenir à flot dans des situations d'exception comme celle du Covid-19 ?

Le partage de sort est de rigueur dans le secteur des assurances. Toute dérive de la sinistralité sera donc amortie par la réassurance qui comprend tout un ensemble de mécanismes permettant de mutualiser les risques, d'égaliser les résultats et parfois de limiter les pertes annuelles des entreprises d'assurances. Malheureusement, les réassureurs n'ont pas encore découvert l'alchimie permettant de maintenir le niveau des souscriptions et des encaissements dans des situations d'exception comme celles-ci. Nous nous préparons donc, comme les réassureurs du reste, à encaisser ce choc qui sera dur pour tout le monde. Notre conviction est que le secteur des assurances est solide. Il saura faire face avec ses moyens et les réserves accumulées et gérées avec prudence, en bon père de famille.

Propos recueillis par la Rédaction

Mamadou Niane

Directeur Commercial et Marketing Prévoyance Assurance

«Avec le Plan de résilience, l'Etat 'assure' les compagnies d'assurances»

Ironie du sort, les compagnies d'assurances se retrouvent prises en charge à cause de la crise sanitaire due au Covid-19, qu'elles n'ont pas vu venir. Cette crise s'est directement répercutée sur l'économie du pays et l'Etat se met au chevet de tous les secteurs d'activités. Ce geste est salubre pour les assureurs qui voient leurs chiffres d'affaire réduits, dans une situation où les clients peinent à souscrire. Prévoyance Assurance lève le voile sur sa stratégie pour faire face à cette nouvelle donne.

L'après Covid-19 sera difficile pour certains secteurs qui vont peiner à se relever financièrement. Les conséquences ne sont pas moindres et elles impactent directement le système de cotisations dans les assurances. «L'impact le plus significatif, c'est la baisse du chiffre d'affaires. En effet, nous assurons les risques qu'encourent les particuliers et les entreprises. Si ces personnes sont affectées économiquement, elles n'au-

ront pas de quoi souscrire des contrats et payer les primes correspondantes. De ce fait, elles vont reléguer l'assurance au second plan et se concentrer sur les priorités du moment. Aujourd'hui, la compagnie d'assurance va éprouver des difficultés pour ses charges financières, surtout avec le paiement des sinistres par exemple», nous dit le directeur commercial et marketing de Prévoyance Assurance. C'est dans ce sens que l'Etat décide de venir en aide aux différents secteurs d'activités économiques avec son plan de résilience, qui lui permet aujourd'hui d'assurer les compagnies d'assurances. Naturellement, les compagnies d'assurances en bénéficieront pour faire face à cette crise. «Ce plan va être un premier levier de relance de l'économie. Les principaux clients des compagnies d'assurances sont des acteurs économiques. Ce qui fait que si l'économie marche, il aura des répercussions positives sur la souscription des contrats d'assurances», nous confie Mamadou Niane.

Ce soulagement des assureurs est compréhensible. Depuis l'apparition du virus au Sénégal, les bonnes affaires ont fait place à l'inquiétude, due à la baisse de la courbe de souscriptions en assurances.

«En effet, le coronavirus a mis à l'arrêt pratiquement toutes les activités économiques. Cet état des faits explique la réticence des clients par rapport à la couverture facultative de leurs risques. De ce fait, les clients vont juger nécessaire de ne prendre que les assurances qui sont obligatoires, par exemple



l'assurance des véhicules. On comprend aisément avec tout ce qui précède que la courbe des souscriptions en assurance ne peut être que descendante avec la crise du Covid-19», analyse le directeur commercial.

Dans un contexte où le gouvernement a pris des mesures sanitaires pour éradiquer la contagion, telle que la restriction de la circulation, certaines prises en charge ne sont plus prioritaires.

«Même si les souscriptions ont ralenti pratiquement dans toutes les branches en cette période de Covid-19, il faut souligner que l'assurance Voyages est plus touchée car, avec la fermeture des frontières, les déplacements des personnes de pays en pays ont été fortement limités. Ce qui explique la baisse considérable des souscriptions dans cette branche», constate Mamadou Niane. Qui ajoute : «En plus, l'assurance des véhicules pour le transport public des voyageurs est également affectée, dans la mesure où le trafic interurbain a été interdit pour lutter contre la propagation du virus. Ainsi, les transporteurs qui prenaient pour la plupart des cas cette assurance pour une période d'un mois n'ont pas jugé nécessaire de renouveler leurs contrats».

Prendre en charge financièrement les dommages qui résultent d'un accident est le principal rôle des compagnies d'assurances. Ces derniers mois, l'apparition de la maladie à Coronavirus a montré leurs limites dans leur domaine d'intervention ; d'où le relais pris par l'Etat «Les assureurs ne sont pas trop inquiétés du point de vue de la charge de sinistres, dans la mesure où les patients ont été pris en charge par l'Etat du fait qu'il s'agisse d'une pandémie», conclut le directeur commercial et marketing de Prévoyance Assurance. Mamadou Niane précise, toutefois, que leurs bureaux restent ouverts dans le plus grand respect des mesures sanitaires, tels que la distanciation sociale, le port obligatoire du masque et la distribution de gels hydro alcooliques.

Par Mbossé SECK

Mme Raqui WANE

Présidente de l'ASAC

Ce que l'on sait des prérogatives du courtier



«Quiconque provoque un accident ou fait preuve de mauvaise foi dans la survenance d'un sinistre se voit opposé la non garantie. Autrement dit, il ne sera point indemnisé». L'avertissement est de la Présidente de l'Association Sénégalaise des Assureurs Conseils. Mieux, Mme Kane Raqui Wane annonce même des poursuites judiciaires à l'encontre de l'assuré-fraudeur.

«L'entreprise de courtage peut être définie comme une entreprise qui met en rapport des clients personnes physiques ou personnes morales avec une ou plusieurs compagnies d'assurance en vue de la souscription d'un ou de plusieurs contrats d'assurance». C'est la définition que la Présidente de l'Association Sénégalaise des Assureurs Conseils (ASAC) donne d'une entreprise de courtage en assurance, Mme Kane Raqui Wane, dans un entretien avec Septafrique via Internet. Mieux, précise-t-elle, «le courtier, qui est un professionnel, a un rôle de conseil dans le choix de couverture et de gestion du ou des risques».

Mais, les pouvoirs du courtier peuvent-ils être «très étendus»? «Tout dépend de la capacité de négociation du courtier et de la convention de collaboration, signée avec la compagnie auprès de laquelle le courtier a placé les risques du client», répond la Présidente de l'Association Sénégalaise des Assureurs Conseils. A en croire Mme Kane, «le courtier ne peut changer les termes du contrat, même s'il peut en faire la demande puisqu'il représente et défend les intérêts du client». Le courtier «n'est pas habilité à payer les sinistres, sauf mandat express de la part de l'assureur», soutient-elle.

En outre, et comme dans tous les milieux où les questions financières occupent une place centrale et font l'objet de toutes les magouilles, le secteur des assurances n'y échappe pas. Il est très souvent reproché aux assureurs de verser dans des procédures interminables avec un client, avant d'en arriver à l'indemnisation du sinistre subi par ce dernier. Mais, le fait de se faire indemniser par un assureur ne peut, non plus, être le fruit de réclamations mal fondées ou autres pratiques peu orthodoxes de la part de l'assuré. «Quiconque provoque un accident ou fait preuve de mauvaise foi dans la survenance d'un sinistre se voit opposé la non garantie. Autrement dit, il ne sera point indemnisé», prévient Mme Kane. Qui ajoute : «Si l'assureur découvre, après paiement des indemnités, que l'assuré a fraudé, il peut poursuivre l'assuré contrevenant en justice aussi bien sur le plan civil, pour rentrer dans ses fonds, que pénal pour le délit commis». Et dans ce cas de figure, l'assureur «peut résilier les contrats en cours que l'assuré détient au niveau de la compagnie», rapporte la Présidente de l'Association Sénégalaise des Assureurs Conseils.

Enjeux des risques pétroliers pour les courtiers

Aujourd'hui, «la découverte du pétrole et du gaz marque un tournant dans notre pays et suscite beaucoup d'espoir pour tous les fils du pays», analyse Mme Kane. Selon elle, l'intervention du courtier local dans les projets pétroliers participera à développer les entreprises sénégalaises par une plus grande rétention de la prime au plan local et à créer des emplois et de la richesse.

La gestion des risques pétroliers doit, estime Mme Kane, se faire avec les courtiers qui représentent près de la moitié du chiffre d'affaires des compagnies, et qui comptent dans leurs rangs des experts dans différents domaines de l'assurance.

Par Mbagnick NGOM

La domiciliation locale optimale, la voie de salut

Eviter à tout prix une cession de la quasi-totalité des primes générées par les risques pétroliers auprès des compagnies de réassurances étrangères, c'est le défi que l'Association Sénégalaise des Assureurs Conseils veut relever afin de favoriser une création importante d'emplois dans le secteur des Assureurs-Conseils.

L'Association Sénégalaise des Assureurs Conseils (ASAC) avoue comprendre bien que «l'objectif visé par les pouvoirs publics à travers la loi adoptée le 24 janvier 2019 est sans conteste le développement de l'économie nationale par une croissance surtout inclusive avec comme levier principal la prise en compte et la préférence des Entreprises nationales dans tous les domaines où elles peuvent intervenir et qui seraient en relation avec la chaîne d'exploitation des ressources pétrolières et gazières». En ce qui concerne le secteur des assurances particulièrement, souligne ladite association dans un document destiné aux autorités, la réalisation de cet objectif devra passer par la domiciliation locale optimale des risques à assurer et le maintien autant que possible des flux importants de capitaux dans le marché sénégalais et même africain (CIMA) de l'assurance et de la Réassurance.

Certes, un pool pétro-gazier a été créé par les compagnies d'assurances, informe-t-on, mais il favorise une cession de la quasi-totalité des primes générées auprès des compagnies de réassurances étrangères en transitant par des courtiers d'assurance étrangers ou internationaux à l'exclusion des Assureurs-conseils sénégalais.

«En conséquence, suggère l'ASAC, avant la prise des décrets d'application, il nous appartient en tant que professionnels de l'assurance d'informer correctement les pouvoirs publics sur les points suivants : La nécessité d'intégrer dans le processus les Assureurs-Conseils sénégalais qui vont s'organiser sous forme de pool de co-courtage en Assurance et en Réassurance qui sera reconnu par le décret d'application avec comme organe de Direction un Secrétariat Permanent ou une Direction Exécutive en vue de porter sérieusement leurs aspirations et celles du marché directement liées à leurs activités. En d'autres termes, tous les risques découlant du contenu local devraient passer par ledit pool». Il faudrait aussi penser à «la possibilité de réduire considérablement la fuite des capitaux à l'étranger». Et pour ce faire, estime l'ASAC, «le Co-courtage local obligatoire constituerait, en

effet, un excellent moyen de rétention d'une grande partie des primes (commissions) dans l'économie nationale pour compenser la faible capacité du marché». A en croire les Assureurs-Conseils, cette partie de la prime retenue permettra de réduire considérablement la fuite de capitaux et sera distribuée de façon égalitaire entre les sociétés de courtage membres dudit pool.

Exemple : Sur un même risque que les Assureurs seraient contraints de placer en réassurance facultative ou en fronting hors zone, 20% de la prime nette en moyenne reviendront au Co-courtage en assurance en terme de commission. Concernant le Co-courtage en réassurance sur le même dossier, 32% en moyenne de la part de prime à céder (après les cessions légales) seront répartis entre le pool de Co-courtage en sa qualité de courtier de réassurance et le pool des sociétés d'assurance considéré comme «la cédante».

Cette implication automatique du pool de co-courtage permettrait de retenir une bonne partie des primes (35% en moyenne) dans l'économie, participe à son financement sans que cela puisse dépendre du niveau de capacité du marché.

Relèvement du niveau de compétence dans le secteur des Assurances

Dans son document de propositions, l'Association Sénégalaise des Assureurs Conseils rappelle que la gestion du «contenu local» constitue une occasion inespérée pour notre pays de relever le «plateau de compétence» et le «plateau d'affaires» des Entreprises nationales sans discrimination en vue de «renforcer leur compétitivité nationale et internationale». Vue sous cet angle, fait remarquer l'ASAC, «la démarche proposée ci-dessus favorisera une création importante d'emplois dans le secteur des Assureurs-Conseils».

Mb. NGOM



OUMAR SARR, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SENEGALAISE DE REASSURANCE

“ La réassurance est devenue un passage obligé pour une bonne répartition des primes mais aussi des risques »

Président du Conseil d'Administration de la Sénégalaise de Réassurance (Sen Ré), Oumar Sarr estime que le secteur des assurances constitue un bon reflet de la floraison économique d'un pays. Portant un regard positif sur le dispositif mis en place au Sénégal, il envisage l'avenir d'un bon œil – notamment du fait des perspectives d'expansion offerte par le pétrole et le gaz.

«Le secteur des assurances de manière générale est à l'image de la marche économique d'un pays. La croissance de celle-ci est toujours le reflet de l'essor économique du pays. C'est un secteur dont le dynamisme est un baromètre fiable de la politique d'investissement, d'acquisition de biens meubles et immeubles, de la santé, de la mobilité des personnes et de leurs biens». Faisant ce constat, le Président du Conseil d'Administration de la Sénégalaise de Réassurance ne manque pas de relever que l'assurance est un pilier de sécurité et d'équilibre qui soutient les politiques macroéconomiques. Elle aide aussi à veiller sur la balance de paiement et peut aider à avoir une meilleure maîtrise de cette balance en ce qu'elle permet une rétention des capitaux dans le pays ou dans la communauté économique de la sous-région.

«C'est d'ailleurs à ce niveau que notre secteur de la réassurance trouve tout son sens avec un contexte qui place le Sénégal dans la communauté des pays producteurs de gaz et de pétrole. Un pays gazier et pétrolier appelle des investissements lourds avec des risques qui peuvent être au-dessus des moyens de notre secteur des assurances. La réassurance renforcée par le législateur peut se donner les moyens de capter une bonne partie des primes générées par les investissements», explique Oumar Sarr. Il préconise, du reste, un bon usage des primes générées par les investissements. «Les ressources captées contribuent à la croissance de l'épargne nationale. Elles peuvent et doivent soutenir d'autres secteurs, tels que l'immobilier, l'agriculture... Il est possible de financer une partie d'une campagne agricole par les fonds générés par le secteur de l'assurance et de la réassurance. Il est arrivé au Sénégal qu'une société d'assurance patriote vienne en aide à l'Etat pour le financement de la collecte de semences ou de construction d'immeubles destinés au logement étudiant», renseigne Oumar Sarr. Qui se réjouit également du fait que la réassurance soit en plein essor en Afrique et au Sénégal, avec de belles perspectives pour la Sénégalaise de la Réassurance.

«Les chiffres d'affaires importants ne sont pas toujours des gages de sécurité»

Selon lui, plus qu'une culture d'entreprise, «la réassurance est devenue un passage obligé pour une bonne répartition des primes mais aussi des risques». «La chance de notre pays, à mon avis, repose sur la qualité des ressources humaines dont il dispose, le sérieux de notre gouvernance en matière de gestion et d'administration des affaires liées au secteur qui, si on n'y prend pas garde, peut virer du meilleur vers le pire. Les chiffres d'affaires sont importants mais ne sont pas toujours des gages de sécurité. Le plus important, à mon avis, c'est la capacité à faire face à tout événement de nature à éprouver ou pas la solvabilité de la société d'assurance ou de réassurance. Sur ce plan, nous sommes bien cotés en Afrique et figurons parmi les sociétés de référence. Mais, nous sommes en train de développer un plan stratégique qui nous hisserait vers des niveaux dignes de notre futur statut de pays gazier et pétrolier», annonce-t-il.

De son point de vue, la réassurance au Sénégal doit beaucoup au Directeur général sortant de la Sénégalaise de Réassurance, Moussa Diaw. «Avec la volonté des pouvoirs publics de l'époque, son engagement personnel avec à ses côtés une équipe professionnellement motivée, il a réussi à mettre à la disposition du marché une société de réassurance qui est citée aujourd'hui parmi les plus performantes de l'Afrique. Il y a eu des dispositifs législatifs et réglementaires qui ont évolué et abouti à une cession légale de 16,5% sur les primes depuis 2018 et qui permettent aujourd'hui à notre secteur d'être viable et apte à gagner la confiance des partenaires. Il serait fastidieux de vous faire l'historique et l'évolution de ces dispositifs mais, sachez qu'aujourd'hui on comprend bien la nécessité pour le Sénégal de disposer d'une société telle que la nôtre à l'instar de ce qui se fait dans des pays comme le Ghana, le Nigéria, au Maroc et en Afrique du Sud», explique le Président du Conseil d'Administration de la Sénégalaise de Réassurance.

Par Mohamed NDJIM

L'informel à la merci de l'imprévu

Les travailleurs du secteur informel, particulièrement les personnes à faible revenu, sont particulièrement exposées à des risques multiformes. D'où l'intérêt d'aménager des filets de sécurité sociale à titre préventif.

Par Mohamed Ndjim



Le marché central de Tambacounda, le marché Tiléne de Ziguinchor, le marché Zinc de Kaolack ou encore le marché Mboudaye de Keur Goumack ont cela de commun qu'ils ont déjà été confrontés à des incendies - à l'image du marché Petersen ravagé par les flammes le 05 février 2020, occasionnant d'importants dégâts matériels.

Les commerçants subissent de plein fouet ces sinistres ; dans un contexte où le risque est accentué par les installations électriques irrégulières qui sont la première cause d'incendie. Les pertes peuvent être énormes, se chiffrer à des centaines de millions, voire des milliards de francs Cfa à titre cumulatif. Elles sont difficiles à évaluer et difficiles à compenser, du fait de moyens de gestion informels des risques ne résistant pas à l'épreuve de l'imprévu. Une solution coule toutefois de source à travers les opportunités offertes par la micro assurance. Telle que définie par le Bureau international du travail, elle se présente comme un « mécanisme de protection des personnes à faibles revenus contre les risques (accident, maladie, décès, catastrophe naturelle...) en échange du paiement de primes d'assurance adaptées à leur besoin et niveau de risque. Elle cible principalement les travailleurs à faibles revenus des pays en voie de développement, particulièrement ceux travaillant dans le secteur informel qui sont souvent mal desservis par les assureurs commerciaux et les systèmes d'assurance sociale ». Par souci d'efficacité, la micro assurance peut être en jonction avec la finance digitale qui permet, via téléphonie mobile, de réduire les coûts des transactions et de collecte des primes, facilitant ainsi l'accès des couches défavorisées à la micro-assurance.

Crise de risques

Tandis que la Couverture maladie universelle fait son petit bonhomme de chemin au Sénégal, la couverture du risque incendie est quasi inexistante pour les commerçants du secteur informel. C'est la raison pour laquelle les victimes, prises au dépourvu, s'en remettent régulièrement aux bonnes volontés pour surmonter l'épreuve. Suite à un incendie, il y a nécessairement réduction de l'activité commerciale, ne serait-ce que le temps de reconstruire et de reconstituer des stocks. Une période d'activité réduite ou nulle dont découle une baisse ou une disparition sans appel du chiffre d'affaires. Au demeurant, il faut relever que si l'origine du feu est en rapport avec des installations électriques illégales, le rôle de veille de la société nationale d'Electricité est mis en cause. Dans le règlement portant réglementation des opérations de micro-assurance dans les états membres de Conférence interafricaine des marchés d'assurance (Cima), il est mentionné que la micro-assurance vise à protéger les personnes à faible revenu contre des risques spécifiques en contrepartie du paiement de primes ou de cotisations. Elle est caractérisée principalement par la faiblesse des primes et /ou des capitaux assurés, par la simplicité des couvertures, des formalités de souscription, de gestion des contrats, de déclaration de sinistres et d'indemnisation des victimes. Au-delà des commerçants victimes de sinistres, la micro-assurance risque peut concourir, à terme, à couvrir les travailleurs du secteur informel qui génèrent 96,4% des emplois au Sénégal.

FIDAK 2015

QUATRE ANS DE PROCÉDURE POUR LES SINISTRÉS DU PAVILLON VERT

L'incendie du pavillon vert de la 24ème Foire internationale de Dakar (Fidak), en 2015, constitue un cas d'école pour le secteur de l'assurance. Après quatre longues années de procédure d'enquête, les 138 victimes de cet incendie n'ont pas manqué de taper du poing sur la table pour leur indemnisation. Fin 2019, aucun des sinistrés sénégalais comme étrangers n'a reçu un seul franc. L'attente de l'indemnisation devient longue qu'insupportable surtout pour ceux qui avaient contracté des dettes auprès des banques. Le dossier tant attendu est finalement bouclé. Du moins, selon le ministre du Commerce, Aminata Assome Diatta, qui procédait le 3 décembre dernier à une visite de terrain au Cices, avant l'ouverture de la 28e édition de la Foire internationale de Dakar (Fidak). « Mes services ont pris contact avec l'agent judiciaire qui nous a fait savoir que toute la procédure était bouclée. Il ne reste que le paiement. Dès que le budget sera en place, nous procéderons à l'indemnisation des victimes » assurait-elle.

Le chiffre d'affaire des assureurs en chute libre

Depuis le mois de décembre 2019, le monde subit le dictat d'une pandémie : le Covid-19. Ce virus a bouleversé l'agenda mondial et n'a épargné aucun secteur d'activités. Toutes les opérations sont presque au ralenti et certains sont tout bonnement à l'arrêt. A cet effet, les assureurs automobiles, qui prennent en charge la réparation des dommages corporels ou matériels subis par les tiers, ont vu leur chiffre d'affaires diminué considérablement.



Cette minuscule créature qui n'est visible qu'au microscope et qui, aujourd'hui, secoue la marche de l'humanité, a fortement étouffé le monde de l'assurance. En effet, depuis l'annonce de l'état d'urgence au Sénégal, le 23 mars 2020, les déplacements des véhicules ont été limités. En ce sens, les assureurs «ont perdu de vue» leurs clients. Ces derniers ont décidé de garer leur véhicule, car les dispositifs établis par l'Etat, à savoir la réduction des passagers, ne les arrangent aucunement. De plus, certains ont été bloqués dans les régions, et contraints de stationner leur véhicule.

Selon Alioune Diop, gérant d'une agence d'assurances aux maristes, les données ont fortement changé. Il souligne que son agence a connu un bouleversement notoire. En effet, depuis le mois d'avril, il a perdu la moitié de son bénéfice. «Avant l'Etat d'urgence, je parvenais à gérer mon agence, et à assurer le personnel financièrement. Mais depuis que les changements sont intervenus, j'ai perdu 40% de mes bénéfices», informe-t-il. Avant d'ajouter : «Chaque mois, je parvenais, avec les assurances, à gérer les charges liées au personnel de mon agence, mais du fait d'un manque de revenus, j'ai libéré la moitié de mes employés».

Chef d'agence de Bisk Assurance, Aminatou Mine avoue être dans l'impossibilité de tenir son travail. En effet, elle estime avoir perdu le tiers de son bénéfice habituel. «Avant l'apparition du virus, je gagnais jusqu'à huit millions, tous les deux mois. Mais, pour les mois de mars et avril, je n'ai gagné que deux millions», révèle-t-elle.

Le budget des consommateurs lourdement pénalisé par la crise

L'état d'urgence a mis sous tension le budget des consommateurs. Ils sont tout d'abord nombreux à subir une baisse de

leurs revenus : salariés en activité partielle ou qui voient la suppression des heures supplémentaires, mais également la perte de ressources pour nombre de travailleurs indépendants, de micro-entrepreneurs et autres acteurs tombés dans la précarité. A cette baisse de revenus, s'ajoute une augmentation du coût de certains produits de première nécessité et surtout le maintien des charges fixes (loyers, remboursement d'emprunts, assurances, etc.), qui représentent plus du quart de leurs dépenses (38 %).

Modou Thiam, jeune architecte, s'est retrouvé à s'acquitter d'une assurance mensuelle ; alors qu'il avait l'habitude de s'engager annuellement avec son agence. C'est suite à la crise, en plus des charges familiales, qu'il a décidé de changer de formule. «J'avais l'habitude d'assurer mon véhicule pour toute l'année. Mais, comme les déplacements ont été réduits, j'ai décidé d'acheter une assurance mensuelle, en attendant que la situation change de tournure. Avec la hausse des dépenses, et de certaines affaires bloquées, on ne peut qu'économiser», confirme-t-il.

Des assurances automobiles pour 2020 devenues obsolètes

L'assurance repose sur un transfert de risques. Les consommateurs versent leurs cotisations en couverture d'un dommage incertain. En contrepartie, les assureurs s'engagent à les indemniser et fixent leurs tarifs, selon leur anticipation des sinistres. Alors que la limitation des déplacements en raison de l'état d'urgence est sans précédent, les tarifs des assurances automobiles pour 2020 sont désormais obsolètes.

En effet, depuis la limitation des déplacements, la fréquence des accidents corporels a chuté de 80% et devrait rester durablement en deçà de sa moyenne historique. Ce qui amène à déduire que tout engagement administratif avec une agence d'assurance reste vain durant cette crise sanitaire.

Par Baye Ndongo FALL

Invest in Africa à la rescousse des PME africaines

Conscient des difficultés rencontrées par les entreprises africaines dans ce contexte de Covid-19, Invest in Africa veut apporter un grand remède pour leur permettre de fonctionner. Des milliers d'entreprises étaient dans le pipeline de IIA, mais désormais toute l'Afrique subsaharienne est prise en compte dans cette offre de services innovants qui consiste à offrir gratuitement un soutien vital à des milliers d'entreprises africaines en difficulté afin pour maintenir la croissance à des niveau acceptable.



Il s'agit d'un programme d'urgence qu'Invest in Africa (IIA), une initiative du secteur privé, axée sur la croissance des entreprises locales en Afrique subsaharienne, a mise en place. Elle permet de rendre ses conditions d'adhésion gratuites offrant un soutien COVID-19 à toutes les petites ou moyennes entreprises (PME) en Afrique. C'est une nouvelle "boîte à outils COVID-19 pour la survie des PME". Selon un communiqué qui nous est parvenu, la boîte comprend des séminaires en ligne, des guides pratiques, des solutions et des recommandations pour aider les PME africaines à relever les nombreux défis que représente la pandémie. Tout le contenu est accessible en ligne, gratuitement, et a été créé spécifiquement pour les PME africaines.

Ce dernier programme de survie COVID-19 est axé sur le soutien aux PME pendant la période actuelle d'incertitude économique, est accessible à toutes les PME d'Afrique via le site web Invest in Africa (www.investinafrica.com).

A noter que IIA est créé en 2012, et opère au niveau local dans cinq pays du continent (Ghana, Kenya, Sénégal, Zambie, Mauritanie), agissant comme un catalyseur de la croissance et de la compétitivité des PME en offrant des formations, en améliorant l'accès au financement et en atténuant les risques de la chaîne d'approvisionnement.

L'expérience de IIA semble avérée et englobe «un vaste réseau d'organisations partenaires, dont le ministère britannique du

commerce international en Afrique, pour soutenir efficacement les PME et accélérer leur croissance ». La dernière initiative lancée par IIA dans le cadre du programme COVID-19 est une série de sessions de formation virtuelle en partenariat avec ces organisations, offrant des cours tels que "Le plan de relance des entreprises COVID-19 sur 100 jours" en partenariat avec EY et "Formuler des solutions pour soutenir les PME dirigées par des femmes" en partenariat avec la SFI. En tant que PME, IIA inscrit son action dans le soutien aux petites entreprises africaines locales qui vise à apporter une initiative gratuite en réponse au COVID-19.

La conviction de IIA est renforcée par les craintes éprouvées par les PME de ne pas être oubliées. A ce titre « IIA veut s'assurer qu'elles ne seront pas laissées pour compte en leur fournissant un soutien pratique, fruit d'années d'expérience, qui peut être mis en œuvre dès maintenant, en se concentrant sur des questions critiques pour les entreprises comme la trésorerie, la réduction des coûts, les achats et les ressources humaines".

A noter selon le communiqué de IIA, « les PME sont essentielles à la résilience des économies locales, c'est pourquoi nous soutenons pleinement les efforts d'Invest in Africa pour les aider et l'initiative visant à offrir un accès gratuit à cette boîte à outils utile, d'autant plus que le commerce et l'investissement seront si essentiels pour atténuer l'impact économique du COVID-19".

Une initiative que le Dr James Mwangi, directeur général de EquityGroup, n'a pas manqué de saluer. Pour ce dernier: "En Afrique, où les économies sont principalement dirigées par des PME, l'impact socio-économique du COVID-19 sera multidimensionnel, touchant à la fois l'économie nationale et les PME individuelles, dont beaucoup dépendent des flux de trésorerie. Chez Equity, renchérit le DG, « nous reconnaissons l'impact négatif que cela aura sur la survie et la croissance du secteur des PME et, par extension, sur chaque ménage. En tant que banque dirigée par des PME, nous travaillons en étroite collaboration avec nos membres pour les supporter et soutenir cette initiative d'Invest in Africa ».

Par Habib MIMRAN

VILLA NAATANGUE R+1 | F6

Vivez votre rêve !

A 30 mn de Dakar



49 000 000* FCFA
pour les **30 premiers clients**

INFOS
33 869 39 06

VISITES
Mercredi et samedi



+ Cuisine équipée offerte

* Voir conditions de vente

Par Jacques Attali

Il est encore temps.

Pour l'instant, un peu partout dans le monde, on procrastine, on s'endette, on retarde autant qu'on peut l'effondrement économique et social qui découlera de cette pandémie. Mais en fait, comme toujours quand on n'agit pas lucidement face à une menace, quand on cache aux peuples l'immensité de la crise qui va arriver, on ne fait que se préparer à en faire payer le prix aux plus fragiles, aux plus pauvres.

Continuer comme ça, c'est aller tout droit à une révolution, dont les classe moyennes seront les moteurs avant d'être eux aussi, à la fin, avec les plus pauvres, les principales victimes.

Plus encore que les autres crises, celle d'aujourd'hui, d'un genre si particulier, pénalise les plus fragiles. Pour mille et une raisons évidentes :

La contamination, qui suppose la multiplication des contacts, concerne d'abord le peuple : il est plus facile de s'isoler quand on est riche que quand on est pauvre. Même si des gens riches sont touchés et en meurent, bien plus de gens pauvres sont victimes.

Dans la crise qui ne fait que commencer, partout en Occident, et en particulier en Europe, et en France, un soutien est apparemment accordé à tous, en particulier avec les mesures qui financent le chômage partiel. Mais, en fait, alors qu'on accorde des sommes immenses aux grandes entreprises, on en octroie beaucoup moins, et pour beaucoup moins longtemps, aux plus petites ; et moins encore aux indépendants. De plus, aucun soutien budgétaire ne pourra durablement compenser des pertes de revenus aussi massives, alors que des actionnaires viendront au secours des grands entreprises.



La Bourse ne s'est jamais aussi bien portée et augmente la valeur des patrimoines financiers et immobiliers, alors que vont diminuer les emplois et les salaires. S'aggrave la précarité de ceux qui ne sont protégés par aucun statut et qui dépendent, pour vivre, de leurs clients ou de leurs employeurs. Le chômage, la précarité, la perte du logement, la faim même, touchent ou guettent, en Europe, même, d'innombrables familles, dont la plupart ne sont pas encore conscientes de ces risques.

Enfin, le mode de vie de l'après crise favorisera les riches et rendra plus coûteux celui du peuple, qui forme la foule, et dont les riches aiment à se distinguer : les transports publics prendront plus de temps ; les voyages touristiques seront plus coûteux ; les plages publiques plus difficiles d'accès. La nourriture sera plus coûteuse.

Il est encore temps d'éviter une aggravation vertigineuse et planétaire de mille et une formes de précarité, de prolétarisation, de misère ; de ne pas laisser s'installer les colères et les désespoirs. En répartissant beaucoup plus également les aides. En relançant en priorité les secteurs utiles à la satisfaction des besoins des plus fragiles.

Le fera-t-on ? Là où l'Etat s'est montré incapable de penser, de prévoir, de décider, de faire ; là où il n'est plus qu'une juxtaposition aléatoire de bureaucraties obsédées par leur propre survie, on en est très loin.

j@attali.com

Film, snapchat de cimetières, journalisme croque-mort

L'image heurte et choque. Elle frise l'indécence. La profession de journalisme en prend un sacré coup. Que retenir de cette nouvelle tendance consistant à immortaliser l'enterrement avec des caméras, photos et tout un arsenal de reportage pour interroger ceux qui sont dans le deuil. De passage aux cimetières musulmans de Yoff pour s'occuper de la tombe fraîche de mes jumeaux « retournés à Dieu » à leur naissance, je ne pouvais m'émouvoir de voir une meute de soi-disant reporters tendre des micros, prenant des réactions suite au rappel à Dieu du parent d'un célèbre lutteur de l'arène Sénégalaise, s'il n'est pas le Roi ? Ceci n'est pas une première. Même les autorités étatiques, au plus haut niveau sont promptes à se faire accompagner par toute une équipe de télévision pour la levée du corps d'un dignitaire peu ou très connu du peuple, après de bons et loyaux services rendus à la République. L'image choquante de la dépouille, enveloppée d'un linceul aux arabesques ou d'un drapeau national, à la Une des journaux ou en ouverture d'un Journal de 20h est devenue familière. Doit-on toujours permettre ce laisser-aller médiatiquement macabre entretenu par une certaine presse parfois People ou à la recherche du « tristement »

sensationnel. Dans la foule funèbre, un maire d'une commune est aperçu dans un coin, loin de ce monde médusé, attristé par le deuil, fuyant les caméras et les flashes des photographes d'une presse inqualifiable, j'allais dire une presse « croque-mort » cherchant le scoop dans le deuil qui frappe certaine célébrité. Doit-on « repenser » et « re-panser » voire orienter cette « presse » qui a le culot, l'outrecuidance ou l'irrévérence d'accompagner les morts à leur dernière demeure, s'adonnant au Snapchat, moyen rapide et amusant de partager l'instant présent avec sa famille et ses amis. Seul moyen de défier la mort, jusque dans les cimetières, ou de sécher les larmes des familles éplorées. Décidément rien à rien ne peut arrêter cette nouvelle vague de « journalistes », cette racaille qui a fini d'infiltrer la presse jusque dans sa moelle épinière. Le mal est profond. A toute chose malheur est bon. Moi qui pensais que, le Coronavirus pourrait les arrêter. Ne soyez pas surpris un jour de voir une interview en direct et en exclusivité, dans les réseaux sociaux d'un mort au Covid-19, relatant son agonie, sa mort et son entrée au Paradis escorté par la anges. Ce sera du Méga-Covid-Scoop !



L'AGRICULTURE AFRICAINE

La terre qui nourrit peut également unir !

Le pacte colonial, qui s'est traduit par la constitution de nos pays sous forme de grands comptoirs commerciaux, reste encore décrié à juste titre. Cette volonté du colonisateur nous a causé tant de torts et, soixante ans après les indépendances, de nombreux pays africains restent toujours des exportateurs de produits bruts et importateurs de produits élaborés. La majorité des pays sur le continent importent les produits manufacturés, du matériel et équipements, et l'essentiel des biens de consommation courante, notamment dans les villes. Cela comprend aussi les produits alimentaires, ce qui est un comble pour des pays disposant de réserves suffisantes en eaux, terres arables, soleil, ...

Le pacte colonial s'est également illustré par l'introduction des cultures de rentes (arachide, coton, cacao, hévéa, huile de palme, ...) qui ont été intensifiées au point de constituer les cultures phares, voire les seules sources de devises pour nos pays, même si, ici ou là, quelques chaînons de transformation sont esquissés.

L'une des conséquences dommageables de ce qui précède est que ce pacte fait de nos pays des concurrents. On exporte les mêmes produits et, jusque-là, on s'empêche de penser ensemble et de développer entre nous des relations commerciales et économiques. Le commerce inter africain constitue en moyenne 12% du volume des échanges (moins de 5% en Afrique centrale !).

La production agricole africaine est ainsi extravertie et de la mauvaise manière car les chaînes de valeur passent au-dessus de nos têtes. Nous nous situons aux deux bouts des processus de création de la richesse mondiale, comme producteurs de matières premières et comme consommateurs de produits finis. Les deux bouts les moins bons dont l'Afrique ne profite en somme.

Comme on le dit depuis plus de cinquante ans, Il faut inverser cette tendance malheureuse si l'Afrique veut compter et donner des perspectives à sa population de plus en plus jeune. En la matière, les pistes classiques évoquées sont les mêmes. On parle d'industrialisation, de fournitures d'efforts pour améliorer la compétitivité, d'accessibilité de l'énergie,

d'infrastructures, etc. Ces assertions sont vraies et il faut essayer de les suivre. Mais elles ne sont pas les seules voies vers le renouveau africain.



Parmi les pistes évoquées pour redonner au Continent quelques perspectives économiques prometteuses, on mentionne moins d'autres opportunités alors qu'il en existe. Il y a par exemple l'utilisation à notre avantage d'une conséquence du pacte colonial. Dans toute situation défavorable, il y a matière à tirer quelques initiatives positives.

En faisant de nous des producteurs de quelques produits seulement, on a aussi fait de nous de grands producteurs de ces produits et même les premiers ! Par exemple, la Côte d'Ivoire et le Ghana, à eux deux, représentent plus de la moitié de la production mondiale de cacao. Les productions d'arachide du Sénégal, du Mali, du Burkina, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays en Afrique de l'Ouest ensemble culmineront à la première place mondiale. C'est semblable pour le coton, l'hévéa et cela serait sans doute similaire pour l'or, la bauxite, ...

Cette position globale donne des moyens et procure un poids non négligeable dont on pourrait profiter et l'utiliser pour bâtir quelques stratégies communes de développement économique. De manière précise, on peut retenir le cas particulier du coton.

La dizaine de pays en Afrique de l'Ouest qui le produisent ainsi que le Tchad en Afrique Centrale mettent sur le marché plus de deux millions de tonnes de fibre de coton à chaque campagne. Ils produisent autant de graines de coton qui génèrent de l'huile pour la consommation et de l'aliment bétail. Plus de vingt millions d'africains vivent de cette importante culture qui génère des revenus non négligeables pour les paysans et pour nos économies. Les zones de production cotonnière sont également des zones importantes de production vivrière mais également, on ne le sait pas suffisamment, des zones d'élevage par excellence. Cela fait déjà de cette spéculation agricole un facteur non négligeable de lutte contre la pauvreté. On pourrait, pour autant mieux faire encore, en utilisant de manière intelligente la force de frappe que nous constituons ensemble.

Si les pays producteurs de coton décidaient de mettre en commun leurs filières avec un seul centre de décision, une seule société d'exploitation utilisant de manière optimale plus de cent cinquante usines, sur un espace qui dépasse la taille de l'Europe Occidentale et s'appuyant sur plusieurs dizaines de millions de producteurs, la donne changerait face aux négociants, face aux filateurs et face aux grands groupes industriels internationaux. On gagnerait en capacité de négociations. Nous ferons des économies et on gagnerait en compétitivité et donc en opportunités pour les producteurs. Les économies de frais administratifs et commerciaux pourraient ainsi être transférées en rémunération aux producteurs.

Avec une force de frappe plus imposante, on pourrait mutualiser la recherche et la vulgarisation et donc agir de manière plus conséquente sur les rendements et accroître encore la compétitivité du secteur et donc les conditions de vie des populations rurales.

Cet environnement attirera plus facilement les investisseurs pour renforcer la transformation, la relance de nos industries textiles et sans doute de nos industries de l'habillement, de l'artisanat,

Ce qui est valable pour le coton, l'est encore plus pour le cacao et aboutirait à des résultats encore plus probants. D'autres exemples existent et présentent chacun des perspectives positives pour le Continent.

L'union fait la force ! L'union politique éventuellement mais plus sûrement l'union économique. C'est sur cette voie que les pays développés ont d'abord engagé leurs processus d'intégration. L'exemple de l'Union Européenne en est une illustration. Pour notre part, on a pris l'habitude de décréter l'union sans que cela ne soit suivi d'effets concrets significatifs. Depuis des décennies, nos résultats demeurent mitigés car nous peinons à passer au concret et à accepter les sacrifices à consentir. Plus que jamais, nous devons réfléchir à ces perspectives de coopération et d'intégration sectorielles. L'agriculture, la première chance pour l'Afrique, nous en offre l'opportunité.

Moussa MARA

www.moussamara.com

Ne pas faire du personnel de santé l'agneau du sacrifice.

Personnels soignants, sapeurs pompiers sont dernières lignes de défense après la débandade du Gouvernement. Qu'il ne cache surtout pas la vérité sur la propagation de la maladie parmi eux. La vérité finira par éclater. Les citoyens ne pardonneront pas leur abandon.

Finalement ce régime n'a jamais pu s'extraire de la politique politicienne destinée à leur seul enrichissement.

Depuis le début de la crise sanitaire, tout s'est ramené à une recherche de neutralisation des voix critiques (Parlement, opposition, presse), à la mobilisation de sommes colossales par appels à dons et abandon de dette pour conclure des marchés dans des conditions nébuleuses, et d'achats de produits alimentaires que ne reçoivent pas encore les populations qui en ont besoin.

Tout est décidé à la va-vite sans concertation suffisante, sans prise en compte des avis des professionnels de la santé et des universitaires.

Lorsque l'ancien PM rétrogradé en Ministre d'Etat pour cause de fast track insuffisant, et toujours là, évoque la prise en compte d'avis d'experts sans autres précisions, on comprend qu'ils cherchent déjà des boucs émissaires fan-



tômes sortis d'un gros mensonge.

Qu'ils ne se trompent pas : ils seront demain les seuls responsables des décisions qu'ils ont prises, abandonnant l'essence de leurs fonctions: protéger le Sénégalais.

Mais quel espoir garder quand ils exposent et sacrifient ceux qui sont désormais seuls pour essayer de nous sauver de la maladie avec déjà si peu de moyens que compensaient leur abnégation et leur serment?

Les personnels de santé, ne doivent pas être l'agneau du sacrifice d'un gouvernement irresponsable.

Pourquoi vouloir mentir sur les résultats des tests effectués les concernant? Cela parviendra-t-il à cacher vos insuffisances et échecs ?

La cacophonie au sommet est perceptible jusque dans la presse.

Arrêtez donc ce cirque, arrêtez vos intimidations et mensonges. Protégez les Sénégalais et particulièrement ceux restés en première ligne du combat contre ce terrible fléau.

Par Abdoul Mbaye

Briefing Note

L'assurance est peu visible mais omniprésente dans nos économies. Notre santé, nos mouvements, nos achats, nos maisons et même nos vies sont habituellement couvertes par l'assurance. En l'absence d'assurance, le caractère imprévisible de l'avenir serait trop important et rendrait difficile la prise de risque et l'innovation. En d'autres termes, l'assurance nous permet généralement de surmonter les obstacles psychologiques et financiers qui nous empêcheraient sinon de nous engager dans des activités potentiellement plus risquées et nous feraient renoncer à des rendements plus élevés et à l'innovation. L'assurance contribue au développement macro-économique en contribuant à la croissance économique, à la stabilisation économique, à la redistribution et à l'innovation.

Croissance économique

L'assurance pourrait être qualifiée de catalyseur dans la mesure où elle permet aux individus et aux entreprises de prendre des risques et où elle encourage l'investissement productif et confiant des personnes et des actifs dans l'économie. Le développement économique conduit habituellement à une prise de risque accrue, à une plus grande inclusion financière et à une meilleure connaissance des notions financières qui soutiennent à leur tour le développement de l'assurance. L'offre d'assurance aide à accroître l'efficacité globale du secteur financier, notamment en facilitant la fourniture de crédit au secteur privé.

Le faible niveau de développement économique est habituellement associé à une faible pénétration de l'assurance formelle, remplacée dans ce contexte par des systèmes d'auto-assurance informels et traditionnels. Lorsque le PIB par habitant atteint 3000 à 5000 USD, le taux de pénétration de l'assurance augmente plus vite que le PIB, jusqu'à ce que la maturation des marchés atteigne une sorte de plateau. Une étude (Lee et al. 2013) suggère que pour les pays de l'OCDE, une augmentation de 1% des primes d'assurance vie accroît le PIB réel de 0,06% par an. À partir d'un ensemble de données concernant 77 pays avancés et émergents sur la période 1994-2005, Han et al. (2010) constatent qu'une augmentation de 1% du taux de pénétration de l'assurance conduit à une augmentation de 4,8% de la croissance économique par an.

Stabilisation

L'assurance joue un rôle clé de stabilisateur économique pour les ménages en période de crise, car elle permet de lisser la consommation des individus confrontés à des chocs, qu'ils soient de nature privée ou collectifs comme les catastrophes naturelles ou les crises financières. Par exemple, l'assurance-vie à annuités variables et l'assurance-chômage sont des produits qui assurent cette fonction de stabilisateur.

L'assurance est également une source de financement stable pour les marchés financiers et pour l'économie, car elle favorise le crédit et l'investissement dans une perspective de long terme. De ce point de vue, les compagnies d'assurance sont bien plus « tournées vers l'avenir » que les autres entreprises comme les banques par exemple.

Distribution

Comme on le dit parfois, l'assurance relie l'infortune de quelques-uns à la fortune du plus grand nombre, ce qui crée naturellement une forme de (re)distribution. L'assurance crée une solidarité invisible entre les agents économiques, en les reliant dans le temps et dans l'espace autour de préférences et de priorités communes. L'assurance structure le concept de solidarité par le biais du principe fondamental de mutualisation – qui consiste à agréger et mutualiser les risques en leur attribuant un prix en fonction de leur fréquence statistique au niveau du groupe dans son ensemble et non au niveau des individus.

FoCUS sur la miCRO-assuranCe

Il est prouvé que le développement de la micro-assurance a un effet bénéfique à la fois au niveau micro et au niveau macro-économique. En fournissant une protection financière externe aux ménages pauvres, la micro-assurance autorise la spécialisation dans la mesure où les ménages n'ont plus besoin de recourir à des mécanismes d'adaptation alternatifs inefficaces. L'assurance peut également augmenter la productivité des individus en induisant des habitudes plus saines, comme dans le cas de l'assurance santé. Un exemple d'innovation en micro-assurance est celui de l'assurance agricole paramétrique. Les contrats d'assurance paramétrique (ou indicielle) prévoient des conditions spécifiques prédéfinies qui déclenchent l'indemnisation des clients (niveau de précipitations, ensoleillement, température... qui sont des paramètres publics faciles à mesurer automatiquement, par satellite par exemple) et sont utilisés pour l'estimation des dommages qui sont pas directement observables, ou difficiles ou coûteux à évaluer (champs dans des zones reculées...).

L'assurance moderne joue un rôle à plusieurs niveaux. En gérant les risques, l'assurance permet aux individus et aux entreprises de prendre des risques et d'innover. L'assurance réduit également le niveau des taux d'intérêt en réduisant les probabilités de faillite et en investissant sur le long terme. Enfin, l'assurance modifie le niveau et l'allocation de l'épargne individuelle et de l'épargne agrégée, et permet une meilleure allocation des capitaux. Ce faisant, elle a un impact sur le cycle économique, la nature du développement économique et la répartition des revenus et des chocs entre les agents économiques.

Rassemblés par Souleymane SY

SeptAfrique

Business

Chez nous,

nous avons de la proximité et de l'engagement
envers nos clients. Nous sommes au service de
leur performance, leur satisfaction et
leur succès.

Septafrique c'est VOUS
Septafrique c'est NOUS



www.septafrique.com



STOP COVID-19
CORONAVIRUS

RESTEZ CHEZ VOUS
COMMANDEZ SUR RAPIDOS.SN
vous serez livrés dans les plus brefs délais



33 859 38 28

✉ **contact@rapidos.sn**

🌐 **www.rapidos.sn**

